



Actes du Séminaire

« LES FORMES D'APPUI À L'INSTALLATION DES PRODUCTEURS EN CIRCUITS COURTS DANS LES RÉGIONS »

Organisé dans le cadre du Réseau Rural Français



15 septembre 2010

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Paris



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

*Projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche*



La diffusion et l'échange d'expériences

L'impact territorial des circuits courts est potentiellement élevé, cependant il demeure jusqu'à présent encore difficile à appréhender compte tenu de la multiplicité des approches qu'il requiert.

Un constat : le développement des circuits courts est fortement limité par l'insuffisance d'une offre adaptée, quantitativement et qualitativement. L'installation d'exploitations capables d'y répondre et le lancement de nouveaux projets dans des exploitations existantes constituent un facteur clé du développement des circuits courts sur les territoires.

Ce sont des stratégies territoriales, déployées par la coordination des acteurs, qui sont à même de soutenir un développement harmonieux de l'offre et de la demande.

Les échanges d'expériences et la coordination volontaire sont donc nécessaires pour dépasser les visions cloisonnées, organiser la complémentarité des formes de circuits courts et en exprimer le potentiel.

Ce document est disponible et téléchargeable sur
<http://www.civam-bretagne.org>
<http://www.reseaurural.fr/>
Rédaction, conception par Pascal Aubrée,
France Drugmant/Claire Heinisch
avec l'aide des rapporteurs
Marlène Texeira (Savoir Faire et Découverte)
Caroline Carette (PNR du Perche)
Alexandra Coché (France Initiative)
Françoise Chancel (Chambre d'Agriculture Ille-de-France)

Réalisé avec OpenOffice, logiciel libre
Impression Décembre 2010

Le Réseau Rural Français se donne pour objet d'alimenter la connaissance, produire des références originales et améliorer les pratiques d'accompagnement des acteurs par le croisement d'expériences et de connaissances d'acteurs de terrain de nature variée et de régions différentes.

Coordonné par la Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, le programme « Les formes d'appui à l'installation d'agriculteurs en circuits courts dans les régions » se situe dans l'axe 1 du groupe de travail « valorisation économique territoriale des ressources locales » du Réseau Rural Français.

Il a bénéficié du soutien du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que du FEADER.

Il s'est appuyé sur un partenariat de 9 régions (Bretagne, Basse et Haute Normandie, Auvergne, Franche-Comté, Limousin, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes) et 3 têtes de réseaux nationales (France Initiative, AFIP, FNAB). Il a bénéficié en outre de la participation des Chambres d'Agriculture, de la Confédération Paysanne et des Jeunes Agriculteurs ainsi que de l'intervention d'experts scientifiques ou d'appuis institutionnels (ASP).

Ce séminaire intitulé « les formes d'appui à l'installation des producteurs en circuits courts dans les régions » a rassemblé 120 personnes. Il s'inscrit dans une optique d'échange entre acteurs du développement - agriculteurs, élus, représentants des pouvoirs publics, agents de développement, chercheurs - en vue de produire des références originales et améliorer les pratiques de l'accompagnement sur les territoires.

Ces actes apportent leur pierre à l'édifice vers une meilleure connaissance à la fois des enjeux territoriaux en termes d'installation en circuits courts et contribuent à alimenter l'espace de construction d'une politique cohérente pour y apporter des réponses.



SOMMAIRE

Ouverture	p 4
Les enjeux de l'installation en circuits courts dans les territoires	p 7
Présentation des ateliers	p 9
Ateliers transversaux : les impacts des circuits courts sur le territoire	
1- L'accès au foncier et au bâti	p 11
2- L'accès aux financements	p 15
3- L'accompagnement des porteurs de projets	p 20
4- Articuler l'offre et la demande à l'échelle du territoire	p 27
Table ronde sur articulation des acteurs pour l'installation en circuits courts sur les territoires	p 32
Perspectives en matière d'évolution des politiques publiques et des mesures d'orientation	p 39
Conclusion	p 40
Lien vers site internet	p 42

Séminaire Réseau Rural Français
« Les formes d'appui à l'installation des producteurs en circuits courts dans les régions » - Axe 1
Paris MAAP, 15 septembre 2010

9h30 Ouverture

Florence CLERMONT-BROUILLET, conseillère de l'équipe « Dynamique des Territoires » à la Datar

9h45 Les enjeux de l'installation en circuits courts dans les territoires

Catherine DARROT, sociologue et enseignante-chercheur à Agrocampus Ouest

10h15 Présentation des ateliers

10h30 Ateliers transversaux - Croisement d'expériences pour le développement de l'installation en circuits courts dans les territoires

1. L'accès au foncier et aux bâti
2. L'accès aux financements
3. L'accompagnement des porteurs de projet
4. La structuration des filières

12h30 Buffet à base de produits des Parcs

14h00 Table ronde - Circuits courts et installation dans les territoires : quel accompagnement?

Animation Sylvie LE CALVEZ, directrice de l'Acteur Rural

Jean-Philippe DUSART - chargé de mission service développement rural et littoral - Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

Gilles ABRY - agriculteur et Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Fabrice CHAMINADE - chargé de mission service territoires - Conseil Régional du Limousin

Jean-Louis COLAS - agriculteur et administrateur du Réseau AMAP Ile-de-France

Tony GARNIER - Président du PNR du Livradois-Forez

16h00 Perspectives en matière d'évolution des politiques publiques et des mesures d'orientation

Yuna CHIFFOLEAU, chercheur INRA et chef de file du sous-groupe « Agriculture et alimentation » du Réseau Rural

16h30 Conclusion

Jean-Louis JOSEPH, Président de la FPNRF

Jean-Marc BOURNIGAL, Directeur Général des Politiques Agricole, Alimentaire et des Territoires

Liste des intervenants

Intervenants plénière

Florence CLERMONT-BROUILLET, conseillère de l'équipe « Dynamique des Territoires » à la Datar
Catherine DARROT, sociologue et enseignante-chercheur à Agrocampus Ouest
Yuna CHIFFOLEAU, chercheur INRA et chef de file du sous-groupe « Agriculture et alimentation » du Réseau Rural
Jean-Louis JOSEPH, Président de la FPNRF
Jean-Marc BOURNIGAL, Directeur Général des Politiques Agricole, Alimentaire et des Territoires

Table ronde

Jean-Philippe DUSART - chargé de mission service développement rural et littoral - Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
Gilles ABRY - agriculteur et Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne
Fabrice CHAMINADE - chargé de mission service territoires - Conseil Régional du Limousin
Jean-Louis COLAS - agriculteur et administrateur du Réseau AMAP Ile-de-France
Tony GARNIER - Président du PNR du Livradois-Forez
Sylvie LE CALVEZ, directrice de l'Acteur Rural - animatrice

Modérateurs atelier

Stéphane ADAM (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)
Joseph LEBLANC (ARDEAR Languedoc-Roussillon)
Blaise BERGER (FR CIVAM Bretagne)
Jo CADILHON (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche)

Rapporteurs atelier

Marlène TEIXEIRA (Réseau Savoir-faire et découvertes)
Alexandra COCHE (France Initiative)
Caroline CARETTE (Parc naturel régional du Perche)
Françoise CHANCEL (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France)

Comité d'organisation

Claire HEINISCH (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)
Pascal AUBREE (FR CIVAM Bretagne)
Stéphane ADAM (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)
Clémentine CHARTON (FR CIVAM Bretagne - étudiante Agrocampus)
Dominique Vespuce (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)
Yuna CHIFFOLEAU (INRA - RRF)
Brigitte MIDOUX (MAAP)

Ouverture

Florence CLERMONT-BROUILLET conseillère de l'équipe « Dynamique des Territoires » à la Datar

La diversité de l'assistance présente aujourd'hui illustre la réussite de la démarche et du projet du Réseau Rural. Ce dernier a été lancé en 2007, en application d'une obligation communautaire. Il est co-piloté par la DGPAAT au sein du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et par la DATAR, mise à disposition du Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire.

L'objectif du réseau rural est « de mettre en réseau les réseaux » en :

- faisant échanger les spécialistes des différents sujets liés au développement des territoires ruraux,
- décloisonnant, mettant en contact les acteurs agricoles et ceux du développement local et territorial,
- faisant profiter au maximum d'acteurs de terrains, de décideurs publics, d'élus de ces connaissances partagées.

Le réseau rural français est organisé en :

- 26 réseaux régionaux co pilotés par l'Etat et les Régions
- Un réseau national composé :
 - o De représentants des réseaux ruraux régionaux
 - o D'acteurs nationaux du développement rural et local (têtes de réseaux)
 - o De chercheurs
 - o De représentants consulaires et de socio professionnels
 - o D'élus

Sa composition est ouverte et évolutive.

Le réseau organise une Assemblée générale annuelle, ainsi qu'une commission trimestrielle.

Son fonctionnement implique une animation importante, assurée par une cellule dédiée mise en place au printemps dernier.

Au niveau national, il dispose de trois groupes de travail, qui devaient élaborer un programme d'action autour de trois axes :

- l'accueil des nouvelles populations ;
- la gestion des espaces ;
- la valorisation des ressources locales.

Leur objectif est d'élaborer des pistes d'actions transversales dont le rendu sera fait dans le séminaire qui sera organisé en fin d'année.

Des chefs de file ont été choisis pour animer ces groupes en raison de leurs compétences et de leur implication dans le domaine.

Nous sommes aujourd'hui réunis sur un sujet issu des réflexions du sous-groupe Agriculture et Alimentation.

Pour la DATAR, il est important de renouer le lien entre consommateurs et territoires. Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, a souhaité lancer, il y a un an, une large consultation sur les attentes qui s'expriment dans les territoires ruraux. Cette consultation « les assises des territoires ruraux » s'est organisée au niveau national sous forme de trois groupes de travail et dans les départements et les régions sous forme de consultations organisées par les préfets.

Les trois thématiques mises à la consultation étaient :

- Développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires
- Faciliter la vie quotidienne des populations
- Organiser et animer les territoires.

Il est ressorti de cette consultation un fort besoin en services, de proximité mais aussi de qualité, une revendication en termes d'accessibilité des territoires tant sous forme matérielle (routier , ferré par exemple) que sous forme immatérielle (internet accès au haut et très haut débit) mais aussi un fort besoin de renforcer le lien avec le territoire, qui se manifeste notamment par une demande forte sur la mise en place de circuits courts.

Cette demande est liée aussi au bouleversement que connaît l'agriculture¹ dans un très grand nombre de

1crises sanitaires, la contrainte de rentabilité conduisant à l'accroissement de la taille des exploitations, la

départements.

L'agriculture est considérée par ailleurs comme un atout pour les territoires.

Les solutions de diversification agricole proposées jusqu'à aujourd'hui (agro-tourisme, commercialisation directe, pluriactivité ...) paraissent avoir atteint leurs limites ou requièrent une actualisation.

Un certain nombre d'acteurs socioprofessionnels et d'élus semblent convaincus que la voie d'avenir passe par une meilleure intégration de l'agriculture dans l'économie territoriale, pour laquelle certains outils existants méritent d'être modernisés ou renforcés et d'autres créés. Cela concerne notamment :

- la formation (formation initiale des candidats à la reprise d'exploitations, formation continue des agriculteurs, acquisition de compétences professionnelles en lien avec les filières aval ou connexes) ;
- la gestion du foncier (SAFER, nouvelles procédures pour l'installation de maraîchers, nouvelles procédures de conciliation et de planification, compensation des handicaps naturels ou de proximité urbaine) ;
- l'animation (ADASEA, bourses locales d'emplois agricoles et pour les conjoints) ;
- la production dans une logique sectorielle (restructuration de certaines filières, émergence de nouvelles filières, soutien à la reconversion vers le bio) ;
- ou territoriale (développement de labels de qualité, couverture territoriale des services vétérinaires, innovation technologique, approche marketing, circuits courts).

C'est pourquoi également dans les décisions issues du CIADT un accent a été mis spécifiquement sur « favoriser la commercialisation en circuits courts des produits de l'agriculture et de la chasse ». Les actions identifiées sont :

- accorder un soutien financier à ces démarches dans le cadre de la démarche des Pôles d'excellence rurale, démarche co-pilotée par la DATAR et la DGPAAT. Je rappelle à cette occasion que la date limite de dépôts des dossiers de la 2^{ème} vague de la 2^{ème} génération est le 20 octobre 2010.
- de faciliter pour les producteurs locaux la participation à la commande publique par une modification réglementaire du code des marchés publics et par l'inscription d'un objectif d'approvisionnement de ses services de restauration, collective en produits faisant l'objet de circuits courts de distribution.

Concernant ce dernier point, cette ambition a été traduite dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet dernier et notamment dans le cadre du programme national pour l'alimentation.

Mais il est important de noter que bien avant tout ce que je viens d'évoquer, le réseau rural s'était saisi de ce sujet et des acteurs ont travaillé ensemble pour apporter des réponses et partager les expériences de terrain et notamment sur les questions de formation, d'accès au foncier en vue de l'installation, qui ont été identifiées comme des points forts dans les attentes des territoires.

C'est là tout l'intérêt des démarches portées par le réseau rural que nous soutenons : anticiper, partager, proposer.

Les travaux que vous allez mener aujourd'hui doivent permettre de définir des priorités dans les politiques publiques et d'aboutir à des préconisations opérationnelles.

Un intervenant

Aujourd'hui nous sommes 500 000 agriculteurs. D'ici 10 ans, ce chiffre devrait tomber à 300 000. Que prévoit la DATAR à ce sujet, et que fait-elle en matière d'abattoirs de proximité ?

Florence CLERMONT-BROUILLET

Notre contribution à ce sujet est d travailler dans le cadre du Réseau Rural et d'étudier avec vous les solutions envisageables.

pression foncière liée à la périurbanisation, l'instabilité des prix agricoles, les nouvelles concurrences étrangères dans et hors de l'UE, les contraintes environnementales accrues, etc...

Claire HEINISCH, Chargée de mission Fédération des Parcs Naturels Régionaux

Tous ces éléments seront débattus dans la suite de la journée.

Outre la question de l'installation en circuits courts, le sous-groupe Agriculture et Alimentation travaille sur quatre autres axes :

- organisation des circuits courts pour l'approvisionnement des cantines ;
- circuits courts et synergies territoriales entre acteurs ;
- circuits courts et enjeux sociaux ;
- circuits courts et gouvernance alimentaire.

Notre projet regroupe neuf régions partenaires qui portent un intérêt particulier à la question des circuits courts. Nous travaillons également avec des têtes de réseaux nationales.

Les objectifs du projet sont de produire des références destinées à améliorer les pratiques d'accompagnement à l'installation en circuits courts par le croisement des expériences.

Nous avons donc réalisé des fiches en croisant les outils et expériences recensés relatifs aux enjeux de l'installation en circuits courts :

- accès au foncier ;
- accès au financement ;
- accompagnement des porteurs de projets ;
- structuration du milieu agricole.



Les enjeux de l'installation en circuits courts dans les territoires

Catherine DARROT Sociologue et enseignante à Agrocampus
Rennes

La recherche sur ce sujet est très importante à l'heure actuelle, en France comme en Europe.

Nous avons repéré au niveau européen que la réussite des circuits courts dépend souvent de la présence d'un réseau, qui implique, outre les producteurs et les consommateurs, les collectivités locales.

Nous avons étudié le caractère alternatif de ces projets. Il apparaît que dans ce domaine, le cœur de ces initiatives peut comprendre quatre dimensions, même s'il est rare qu'il les combinent toutes :

- une certaine vision de la société ;
- une vision environnementale ;
- une vision économique ;
- une vision sociale du produit.

En termes d'offre, les éléments recueillis en Bretagne permettent de disposer d'une vision dynamique de la situation. L'offre se développe rapidement : nous comptons 21 initiatives en 2005, elles sont au nombre de 102 en 2009. La principale modalité de circuit court reste le marché classique. 31 % des producteurs en circuits courts disposent du label bio, contre 3 % pour l'ensemble de la production.

Il existe deux grands types d'agriculteurs en circuits courts :

- ceux qui réalisent plus de 75 % de leur chiffre d'affaires selon ce mode ;
- ceux qui réalisent moins de 25 % de leur chiffre d'affaires, ce qui est notamment vrai pour le secteur de la viande.

En ce qui concerne les producteurs, les circuits courts concernent statistiquement des exploitations de plus petites tailles, et des agriculteurs mieux formés. L'appropriation de la valeur ajoutée est une caractéristique marquée du circuit court.

Les profils des agriculteurs qui s'installent en circuit court sont pour autant très variés, ce qui encourage à moduler les systèmes d'assistance et de soutien. Les systèmes de production en circuit court ont un impact environnemental très varié, contrairement à l'idée reçue selon laquelle ils sont généralement positifs pour l'environnement.

Pour ce qui est des consommateurs, ils recourent assez largement aux circuits courts mais de façon peu stable. Il existe un besoin de fidélisation des consommateurs. Ils font preuve d'un réel consentement à payer, sans doute par choix éthique.

Les élus locaux sont assez directement impliqués dans les circuits courts à leur niveau, et sont également en position de porte-parole et de relais des dispositifs de soutien public ou des réglementations nationales et européennes. Ils jouent donc un rôle qui peut souvent être déterminant.

Les arguments qu'ils mettent en avant pour soutenir les circuits courts relèvent de quatre catégories :

- écologiques : moindre pollution et meilleure qualité des produits, ce qui est comme nous l'avons dit discutable ;
- sociaux : les circuits courts renforceraient l'emploi local et amélioreraient les conditions de travail, ce qui est loin d'être aussi évident ;
- économiques : les circuits courts permettent le partage de la valeur ajoutée entre consommateurs et producteurs ;
- identitaires et de défense du territoire.

En termes de politiques de soutien et de facteurs favorisant le développement des circuits courts, il apparaît que les producteurs impliqués dans les circuits courts prêtent peu d'attention à la PAC, qu'il s'agisse du premier ou du deuxième pilier. Le premier pilier est davantage orienté vers les grandes exploitations, aussi les petits exploitants se focalisent-ils sur d'autres moyens. En outre, le deuxième pilier exige la constitution de dossiers complexes. En revanche, le paquet hygiène européen est bien connu des producteurs, qu'il impacte assez directement. De même, les politiques foncières et sociales jouent un rôle important pour les producteurs de circuits courts.

En tout état de cause, ces politiques ne s'adressent pas prioritairement aux exploitations typiques de celles qui constituent des circuits courts.

Un élément du second pilier a cependant un effet réellement positif sur les circuits courts, à savoir les programmes leaders. A moyen terme, ces actions permettent un décollage effectif de circuits courts. De même, l'action du FSE, et de façon générale le fonctionnement horizontal en réseau, peut être véritablement efficace.

Les règlements sanitaires européens ne sont généralement pas adaptés à l'échelle des circuits courts. En outre, il existe une grande variété d'interprétation locale des règles d'une région à une autre. Pour ce qui est des règlements commerciaux, la reconnaissance récente en France des points de vente collectifs est une avancée positive. En matière de restauration collective, le besoin de volumes et de qualité stables, comme les règles européennes en matière de non-distorsion de concurrence, constituent des goulets d'étranglement du développement de la restauration collective. Enfin, en matière de labels, il apparaît que la labellisation peut réellement permettre le décollage d'un circuit court.

Le public fondateur des circuits courts est globalement éduqué et impliqué, alors que le public de routine, une fois le circuit mis en place, a un comportement de type butineur. Il convient donc de mener une action d'information et de fidélisation.

La valeur environnementale des circuits courts est variable et mal évaluée.

Il est nécessaire d'anticiper la phase de fin du bénévolat.

En matière économique, l'objectif de réappropriation de la valeur ajoutée nécessite d'apporter une aide à l'organisation du travail, qu'il s'agisse d'embauche ou de constitution d'outils et de plates-formes mutualisés.

Il existe trop peu de formations aux différentes séquences de production et d'organisation du travail spécifiques à la production et à la vente en circuits courts, alors qu'il existe un besoin. Il faudrait donc mettre en place de telles filières, sur le modèle de ce qui a été fait dans le domaine de l'agriculture biologique.

L'accès au foncier est une question complexe et centrale, en particulier dans les zones périurbaines. C'est un réel point de blocage dans la réalisation de certains projets.

En matière de financements, les conditions d'accès à la DJA et au prêt JA est une pierre d'achoppement, comme pour tous les jeunes exploitants qui souhaitent s'installer. Il est nécessaire de disposer d'un fonds de roulement et d'investissements dès le lancement de l'exploitation.

Au-delà de la formation, l'accès à l'information doit être développé et la mise à disposition de références techniques, en début comme en cours de carrière.

Des propositions ont été émises pour l'accompagnement :

- mise en place d'un suivi de gestion simplifié et autonome ;
- mise à disposition de références techniques ;
- organisation de l'acquisition de compétences ;
- développement d'outils de traçabilité du matériel de transformation d'occasion ;
- constitution d'un observatoire du foncier ;
- étude communale sur le devenir des terres agricoles ;
- connaissance des outils fonciers par les collectivités.

Le portage foncier est un outil majeur, qui doit être renforcé.

Il convient enfin de construire des ateliers de transformation individuels moins onéreux, et collectifs, et de mutualiser les compétences en termes d'organisation collective.

La sensibilisation des consommateurs à la consommation locale doit être développée.

Présentation des ateliers

Les ateliers sont un espace d'échange thématique ouvert et ont pour objet :

- de mobiliser les acteurs autour de questions communes qui se posent, dans un registre concret ;
- d'identifier et qualifier ces questions communes aux participants ;
- de proposer des pistes d'actions (échanges, plates-formes, formations, ...) susceptibles d'apporter des réponses à ces questions.

Pour chaque thème retenu, un animateur est chargé d'introduire et de fluidifier les échanges. Chaque rapporteur a rédigé un compte rendu publié dans les présents actes. Il reprend de manière synthétique les échanges.

La liste des participants est notée à titre indicatif pour percevoir la diversité des participants.

Le schéma type de déroulement de l'atelier était le suivant :

1. rappel du but de l'atelier : échanges entre participants qui s'intéressent au même sujet, identifier des difficultés ou des succès, proposer des pistes pour faire avancer les bonnes pratiques ;
2. brève présentation de l'expérience de l'animateur-expert sur le sujet;
3. tour de table des participants ;
4. débat.

Les quatre ateliers permettent d'établir un état d'avancée sur les huit thématiques abordées avec des références et des questions clefs. Ils proposent un état des lieux participatifs sur la création d'activités agricoles en circuits courts dans les territoires, à l'échelle nationale.

Présentation des ateliers :

1. L'accès au foncier et au bâti	
Modérateur Stéphane Adam (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)	Comment les collectivités peuvent contribuer à faciliter la gestion du foncier sur les territoires ? Quelles politiques d'aménagement foncier ? Quels outils de gestion foncière pour favoriser l'installation en circuits courts ? Quelle adéquation entre l'offre et la demande foncière ?
Rapporteur Marlène Teixeira (Réseau Savoir-faire et découvertes)	

2. L'accès aux financements	
Modérateur Joseph Leblanc (ARDEAR Languedoc-Roussillon)	Comment rendre plus lisibles les projets d'installation en circuit courts sur le plan de la viabilité ? Comment asseoir la crédibilité des porteurs de projets en circuits courts auprès des décideurs ? Quelle prise en considération de ces projets à travers les dispositifs d'accompagnement des politiques publiques ? Quelles modalités d'accompagnement pour l'accès aux aides, financements sur les projets en circuits courts ? Quels sont les lieux ressource ?
Rapporteur Alexandra Coché (France Initiative)	

3. L'accompagnement des porteurs de projets

<p>Animateur Blaise Berger (FR CIVAM Bretagne)</p> <p>Rapporteur Caroline Carette (Parc naturel régional du Perche)</p>	<p>Comment mobiliser et acquérir les compétences et savoir-faire pour s'installer en circuits courts ? Quels conseils en matière de réglementation ? Comment appréhender la complexité organisationnelle pour s'installer en circuits courts ? Quels outils d'accompagnement collectif et de confrontation avec le terrain et les expériences existantes ?</p>
---	--

4. La structuration des filières à l'échelle des territoires

<p>Modérateur Jo Cadilhon (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche)</p> <p>Rapporteur Françoise Chancel (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France)</p>	<p>Quels sont les leviers pour développer l'installation en circuits courts sur les territoires ? Quelle lisibilité et quel accompagnement pour relier l'offre et la demande à l'échelle locale ? Quelle structuration pour rendre plus efficaces la réponse à cette demande ? Quels outils d'organisation collective ?</p>
--	---

Atelier 1 - L'accès au foncier et au bâti

Modérateur : Stéphane Adam (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)

Rapporteur : Marlène Teixeira (Réseau Savoir-faire et découvertes)

Déroulement

Objectif de l'atelier : échanger en identifiant les difficultés et conditions de réussite, et aboutir si possible à des préconisations qui pourront notamment être présentées à l'occasion du séminaire national du Réseau Rural les 16 et 17 décembre 2010.

L'atelier s'est déroulé en deux temps. A la suite d'un bref rappel des enjeux actuel concernant la question de l'accès au foncier par l'animateur Stéphane Adam, les participants ont rappelé leurs attentes par rapport aux échanges à venir, et présenté quelques expériences susceptibles d'être développées au cours de l'atelier : des réalités différentes, plusieurs échelons de collectivités. Dans une deuxième partie, les participants ont été invités à échanger sur la question de l'accès à l'information et du portage foncier.

Globalement, les échanges ont permis de mettre en évidence quelques pistes de réponse.

Synthèse des échanges

Rappel des principaux enjeux, difficultés et questions concernant l'accès au foncier :

Un bref rappel des freins relatifs à l'accès au foncier : L'accès à la terre constitue l'un des principaux freins au développement des circuits courts. Cette situation problématique se décline selon plusieurs aspects.

- Une ressource de plus en plus rare et de plus en plus chère

Le foncier est désormais une ressource chère (jusqu'à 8 500 euros), un bien dont la valeur (patrimoniale) fait aujourd'hui souvent l'objet d'une surestimation. Ce phénomène est amplifié par la pression urbaine, mais aussi par les logiques des agriculteurs qui cherchent à dégager un revenu complémentaire dans l'optique de la retraite et ne souhaitent pas céder leurs terres pour des projets de circuits courts. A cela s'ajoute le problème du prix du bâti dans un contexte de spéculation.

Différents outils ont pu être recensés tels que la SAFER, les Etablissements Publics Fonciers Régionaux, le Fond d'intervention régionale foncière agricole de la région PACA, la démarche de Terre de Liens et les outils qu'ils ont développés, l'Agence des Espaces Verts d'Île de France, les logiques de crédits bail... etc.

Question : Il est cependant intéressant de réfléchir sur les différents modes d'appropriation de ces outils, et de voir *dans quelle mesure ceux-ci se révèlent plus ou moins adaptés pour répondre de manière efficace aux enjeux fonciers.*

- La question de l'accès à l'information

L'information par rapport au foncier reste difficilement accessible en raison notamment d'un manque de transparence et de fluidité dans la transmission de l'information malgré l'existence d'observatoires fonciers, et de délais incompatibles avec la réalité des projets de circuits courts qui méritent parfois davantage de temps que les autres projets (les 2 mois réglementaires ne sont généralement pas suffisants pour monter un dossier).

Différents outils existent : les répertoires départementaux à l'installation, les actions en matière d'agriculture biologique, les AMAP, les portées à connaissance de foncier par rapport aux différentes structures d'accueil qui sont en capacité d'accueillir les porteurs de projet, (ex : démarche dans le Grand Perche autour d'un réseau d'accueil)...

- Les questions de concurrence

- entre les logiques d'agrandissement et les logiques d'installation : c'est une question qui renvoie en partie à celle du fonctionnement des CDOA, avec notamment des problèmes relatifs à l'arbitrage entre installation en

circuits courts et agrandissement

- entre agriculteurs et autres usagers de l'espace : l'urbanisation et l'étalement urbain sont à l'origine d'une concurrence forte entre le résidentiel et le foncier agricole
- autres usages susceptible de conduire au conflit d'usage: les activités de loisirs et de nature qui se développent considérablement ces dernières années et qui sont à l'origine de concurrence entre activité économique et maintien de l'agriculture

De nombreux outils en matière d'urbanisme : dans quelle mesure sont-ils utilisés ?

- Dans quelle mesure peut-on considérer que l'offre foncière est adaptée à la demande

notamment en ce qui concerne le renouvellement des grandes exploitations (dans quelles mesures peut-on, à partir d'une grande exploitation qui est à vendre, imaginer une reprise en circuits courts, avec des petites surfaces ?)

- Dans quelles mesures observe-t-on parfois des refus de vente de la part de certains agriculteurs, en particulier si la reprise en circuits courts ne leur apparaît pas comme crédible ?

Cela implique au final la question du rôle de facteurs plus psychologiques en terme de résistances au changement par exemple.

- Constat d'une montée en puissance de l'action des collectivités locales par rapport aux questions de foncier agricole,

notamment des communes, allant parfois jusqu'à l'achat d'exploitations entières par des communautés de communes qui cherchent ensuite des agriculteurs pour y travailler

Les principales difficultés rencontrées :

Les difficultés relevées sont nombreuses et variées en fonction des territoires dont il est question. De manière générale, l'accès au foncier est considéré comme une problématique centrale sur l'ensemble du territoire français. C'est le cas des Région Bourgogne, Franche Comté, Basse Normandie, Haute Normandie, Nord Pas de Calais, Ile de France, Picardie... etc.

Les difficultés d'accès au foncier concernent essentiellement les porteurs de projets en hors cadre familial, les porteurs atypiques ou agri-ruraux sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder, en particulier lorsqu'ils cherchent à accéder à des surfaces plus réduites.

Les problématiques d'accès à l'information sont fréquentes, notamment pour les acteurs qui ne sont pas issus du monde agricole et pour ceux qui ne viennent pas de la région ou du département dans lesquels ils souhaitent s'installer.

Le principal enjeu à l'heure actuelle concerne les moyens de financer l'accompagnement et l'accès à l'information, ainsi que les modalités d'organisation et de financement du stockage des terres. Les communautés de communes sont de plus en plus nombreuses à se mobiliser à l'heure actuelle, mais la question des prix trop élevés et de la spéculation foncière demeurent.

Quelques difficultés spécifiques :

En Bretagne :

- Des opérateurs fonciers comme les établissements publics fonciers qui tentent d'intervenir sur les territoires, mais qui ne sont pas issus du monde agricole ont du mal à trouver une légitimité auprès d'agriculteurs qui expriment rejeté par la profession agricole
- Des conflits entre communautés de communes/ communautés d'agglomération qui souhaitent mettre en place une périmètre d'installation à destination des projets de circuits courts ou d'agriculture biologique, et le monde agricole : manque de terres, difficultés de relations entre les élus locaux et les agriculteurs
- Partage des terres et problématiques de redistribution : les exigences de la SAFER ne sont pas les mêmes que celles des élus.

En Ile de France :

Une situation assez répandue : des agriculteurs installés sur des terres à statut précaire c'est-à-dire sur des baux annuels.

Les répertoire à l'installation sont encore trop peu utilisés ; la question étant de savoir pourquoi les

personnes ne s'y inscrivent pas. Pour Terre de Liens, il s'agit en effet d'un outil intéressant mais qui est surtout utilisé par les candidats, et beaucoup plus rarement par les cédants.

La SAFER a une obligation de publication, ce que beaucoup d'acteurs ne savent pas ; pourtant elle refuse encore parfois de diffuser l'information : la question qui se pose alors concerne les moyens à mettre en œuvre pour amener la SAFER à remplir cette mission. De plus, dans de nombreux cas, on relève que la SAFER ne peut plus stocker de terres, notamment en raison d'un manque de moyens financiers ; et que l'on manque aujourd'hui d'outils de stockage.

En outre, les conflits périurbains sont nombreux, manque de terre et manque de volonté problème de redistribution et de travail ensemble.

Ici encore, les dynamiques partenariales sont essentielles à la bonne diffusion de l'information. A noter qu'il existe aujourd'hui des conventions payantes (25 euros) permettant de recevoir des notifications relatives à l'offre foncière.

Des exemples de bonnes pratiques, autant de pistes de réponse à étudier :

Terre de liens

Une association, mais aussi une fondation, et des outils financiers qui ont permis de réunir près de 20 millions d'euros et gèrent aujourd'hui une centaine de fermes. Malgré des chiffres qui paraissent conséquent, c'est encore loin d'être suffisant pour régler la question. Cependant, grâce à son action, la structure est en mesure de dresser un certain nombre de constats.

Terre de Liens Ile de France

Travail en partenariat avec le GAB et les AMAP dans le cadre d'une action tournée sur l'accès à l'information sur le foncier : mis en place une liste de diffusion d'informations provenant à la fois des SAFER, des bénévoles et des propriétaires souhaitant louer leurs terres, l'objectif étant de parvenir à un véritable maillage territorial concernant la connaissance du foncier agricole disponible.

Poitou Charente/ réseau Inpact

Création d'une bourse d'échange sur internet où les coordonnées sont disponibles et qui fonctionne depuis un an sur la base d'un système de petites annonces, les proportions d'offres et de demandes y sont d'ailleurs relativement équilibrées.

Limousin : Création d'une véritable boîte à outils sur le foncier permettant notamment de conduire des diagnostics

Création d'un observatoire dédié au foncier par la Chambre d'Agriculture de Haute Vienne qui permet une connaissance et une analyse fine du foncier disponible. Une autre initiative : création d'un site internet permettant un libre accès à l'information. Ces actions ont vocation à réunir les acteurs, mais pour autant, il n'existe toujours pas à ce jour de véritables animations où les acteurs pourraient échanger autour cette question.

Dynamique favorable dans le département de l'Yonne en Bourgogne : essentiellement une question de volonté et de liens entre les acteurs.

L'intervention de l'Agence de Espaces Verts :

Elle favorise depuis quelques années l'installation des porteurs de projet en circuits courts. Dans une optique de préservation des terres agricoles et de gestion de l'espace, l'AEV en accord avec les élus locaux, assure une veille foncière et acquiert des terres et les met en vente.

D'autres leviers :

Le recours aux documents d'urbanisme : PLU, les PADD dans les SCOT qui constituent une phase de concertation et un lieu d'échange entre collectivités et citoyens... Il est important de conduire un véritable travail de diagnostic dans le cadre du PLU qui permet le repérage du foncier disponible et une intervention sur les démarches de transmission. C'est en effet au niveau de la commune que tout se passe, que l'information circule et que les paysans se l'approprient. Les collectivités territoriales mais aussi les CIVAM ont donc un rôle important à jouer.

Les PNR et autres territoires de projet qui invitent les acteurs des collectivités à s'engager par le biais de

chartes et qui agissent en faveur de la revalorisation du patrimoine local. Souvent pilotes dans le cadre d'actions innovantes, ces territoires participent en outre activement à la mise en relation des acteurs. Le portage citoyen et la valorisation de son impact sur le territoire afin de mobiliser davantage d'acteurs. L'évolution du rôle des collectivités dans le portage foncier reste une piste à étudier, considérant qu'il s'agit de structures aménageuses, à même de mettre en œuvre des politiques de repérage du foncier. Avec les ZAP elles disposent notamment d'un outils qui permet de réguler les prix du foncier. D'autre part, les communautés de communes pourraient agir, en constituant par exemple un fond dédié au rachat des terres. Enfin, les partenariats public privé et la mobilisation de la société civile, dans une optique de complémentarité et de gouvernance territoriale peuvent permettre de dépasser les limites financières des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales détiennent un rôle important, quelque soit l'échelle dont il est question. Au niveau de la commune, le maire peut permettre la constitution de collectifs pertinents, ce qui permet par ailleurs une prise de décision au niveau du collectif.

Des pistes d'échanges et de mutualisation

La question de la subsidiarité mérite d'être considérée : qui est le mieux positionné pour agir ? les communes ou les communautés de communes ? Les circuits courts s'organisent sur les communautés de communes, il semble donc pertinent de prendre en compte cette échelle d'intervention.

L'installation collective constitue une autre piste intéressante de même que la question de la subsidiarité : quel échelon pertinent pour le rachat des terre par les collectivités territoriales au service d'une agriculture vivrière qui n'arrive pas à trouver sa place ?

Les potentialités de la SAFER restent encore trop peu exploitées : c'est un outil indispensable que les collectivités doivent réinvestir.

Des questions qui restent sans réponse

Des questions relatives à la mobilisation d'acteurs pertinents pour avancer concrètement sur les problématiques d'accès au foncier :

- Comment convaincre les SAFER de diffuser systématiquement l'information qu'elle détiennent ?
- Que faire quand il n'y a aucun dispositif de portage ou de stockage de foncier ?

Mais aussi des questions pratiques et surtout financières : Qui stocke ? quel échelon pertinent ? qui paye ?

Quelles garanties pour les terres stockées de rester agricole ?

Quelles solutions pour les agriculteurs installés en baux précaires ? comment envisager de développer son activité dans de telles conditions ?

Conclusion perspectives

Cet atelier aura permis de mettre en évidence l'importance d'une mobilisation et d'une implication actives des collectivités, des agriculteurs et des autres acteurs dans une optique de travail en réseau pour la résolution des problématiques d'accès au foncier. Aujourd'hui, l'agriculture ne fait plus l'objet des mêmes perception, ce qui ouvre la voie à la participation d'autres acteurs, autant de nouvelles forces vives susceptible de lever les freins existants.

On constate que les expériences réussies ont généralement lieux sur des territoires organisés, où l'on observe des mises en réseau d'acteurs, au coté d'acteurs motivés : collectivités territoriales comme agriculteurs et société civile. D'autres éléments importants pour avancer sur ces problématiques :

- conduire un travail de repérage des exploitations disponibles en amont de toute intervention
- privilégier une diffusion fluide et transparente de l'information pour faciliter l'accès à la ressource foncière
- encourager le recours aux outils disponibles comme les outils d'urbanisme

Comme souvent dans le champ des circuits courts, le volontarisme des acteurs et leur capacité à travailler ensemble font figure de pré-requis indispensables pour dépasser les principaux freins et constituent de fait des conditions de réussite pour les différents projets.

en savoir +

Site internet Terre de Liens
<http://www.terredeliens.org/spip.php?page=accueil>

Site internet outil de portage de foncier Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
<http://www.ille-et-vilaine.fr/actualites/agriculture-les-nouvelles-mesures,87338.html>

Dossier : Terres consommées ou terres de liens ? Le cas de l'Ille-de-France
 n°205-206 - Juillet 2010 - Revue « POUR », coordonnée par Xavier Guiomar, Christian Bourdel, Gilbert Léonhardt et Louis Marie Voisin
<http://www.grep.fr/pour/numeros/pour205206.htm>
<http://www.grep.fr/pour/numeros/pour205206.htm>

Atelier 2 : L'accès aux financements

Animateur : Joseph LE BLANC

Rapporteur : Alexandra COCHÉ

Participants

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
AUSSAGE	Pierre	Trésorier	Association Ecosif
BERTON	Magali	Chargée de mission Agriculture	Communauté Agglomération Marne et Gondoire
BRUNEL	Charlotte	Animatrice	ARDEAR Poitou Charente
COCHÉ	Alexandra	Chargée de mission	France Initiative
DUFFET	Laëtitia		Conseil Général Val de Marne
GAUMET	François	Directeur	Périgord Initiative
LE BLANC	Joseph	Animateur	ADEAR LR
LY	Carole		MAAP-DGPAAT
MAMDY	Ludovic	Coordinateur régional	Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs Rhône Alpes
MATER	Jérôme	Chef du bureau de l'installation et de la modernisation	MAAP-DGPAAT-SPA-SDEA
MAZERAND	Paul	Délégué du Président	COOBOF
NOVERT	Marie Odile		ATD Quart Monde
PENVEN	Hélène	Chargée de mission Europe	Pays du Mans
ROBERT	Doris	Animatrice	Confédération paysanne du Béarn
STUCKER	Audrey	Chargée de mission Agricole	Parc Massif des Bauges
VERNAY	Marie	Chargée de mission Axe 3 FEADER	MAAP/BATDA
WOLFF	Ghyslaine	Chargée de mission Aménagement rural et SIG	Parc Haute Vallée de Chevreuse

Déroulement

Les participants étaient d'origine diverses mais la majorité était composée de techniciens (un seul bénévole) : soit travaillant sur un territoire, soit issu d'institutions (MAAP).

Beaucoup plus d'interrogations que de réponses ! Les difficultés rencontrées dans ce domaines sont nombreuses : les participants auraient sortir de l'atelier en connaissant tous les modes de financements possibles...

La discussion s'est plus orientée vers des financements par des crédits (présence de France Initiative ?) que par des subventions (manque d'informations sur celles disponibles ?).

L'animateur présente rapidement les difficultés pour trouver des financements pour les projets en circuits courts. Il laisse la parole aux participants pour qu'ils se présentent et expriment leurs attentes. Tous ont pu ainsi s'exprimer et expliquer leurs difficultés.

Synthèse des échanges

- Les questions qui se posent sur le thème traité

A quels financements peuvent prétendre les agriculteurs qui s'installent et ne peuvent bénéficier de la DJA ?
Quelles sont les subventions disponibles ?

Quel financement pour les personnes en phase transitoire (avant l'installation ?) et quel statut ?

Faut-il privilégier les subventions ou les crédits ?

Quels références pour évaluer les projets agricoles innovants / alternatifs ? Comment favoriser la pérennité des agriculteurs avec des installations avec profils atypiques ?

A quels financements peuvent prétendre les gens qui s'installent ?

- Les difficultés rencontrées

Quelques exemples de participants :

Exemple de M. Mazerand sur la filière boucherie :

Les bouchers ne fonctionnent pratiquement qu'en circuit long. Les aides sont plus à l'accompagnement des bouchers déjà installés. Pour créer des circuits courts en élevage, il faut par exemple que le boucher devienne abatteur (l'agriculteur vend la « bête » vivante au boucher, d'où un besoin d'abattoirs de proximité) ou que les éleveurs montent une association qui vend directement à une association de bouchers. Pour que cela puisse se faire, il y a un fort besoin d'animation de réseau, pour pousser les bouchers à se regrouper pour travailler en circuit court.

Sa fédération a besoin de moyens en animation pour monter un projet plus global.

Exemple de M. Aussage :

Présentation de l'association Ecosif basée dans le Massif Central qui a pour but de mutualiser les savoirs et expériences en termes notamment de circuit court et d'aide aux personnes âgées (projet de création d'une ferme dans l'Allier destinée à accueillir des personnages âgées pour gérer leur vieillissement avec le jardinage et leur permettre de manger sainement). L'association a été créée dans le but de regrouper les initiatives d'un même territoire pour aller chercher des financements.

Ce projet constitue un projet collectif multisectoriel, très mal appréhendé par les pouvoirs publics. Il ne trouve pas de financements pour ce projet.

Exemple de Mme Penven :

Le programme Leader du territoire du GAL du Pays du Mans n'a qu'une ligne pour aider les circuits courts, et celle-ci porte sur la communication. Cela ne correspond pas aux nombreuses demandes des agriculteurs et des élus qui souhaitent être aidés financièrement dans leur diversification d'activité.

Exemple de Mme Berton sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire (Marne-la-Vallée)

Sur ce territoire, les pressions foncières sont très fortes et les programmes d'actions favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs sont mal vécus par les agriculteurs en place. Beaucoup des nouveaux agriculteurs veulent être indépendants des financements publics.

Les autres difficultés communes :

Les fonds mobilisés et mobilisables pour les projets en circuits courts sont essentiellement tournés vers l'accompagnement des porteurs de projet et non vers le financement de l'activité elle-même.

Ex. de fonds : Leader et le FSE mais pas de fonds d'Etat équivalent. Les financements européens appellent toujours une contrepartie publique, qui est très difficile à trouver.

Les démarches d'installation en circuit court sont souvent individuelles, alors qu'il apparaît pourtant essentiel de mutualiser ces démarches pour choisir un mode de commercialisation efficace.

Beaucoup d'agriculteurs s'installant en circuit court veulent être indépendants des fonds publics.

Il existe le problème des références pour les projets en circuit court : les frais liés aux études de faisabilité ne sont pas toujours pris en charge (notamment par les chambres d'agriculture) et les projets innovants qui n'ont pas d'équivalent sur un territoire sont difficiles à évaluer.

Quel que soit le financement demandé (DJA, prêt d'honneur), le producteur passe toujours devant un comité de décision, qui manque souvent de références.

Exemple : lors des CDOA (Comités Départementaux d'Octroi des Aides), il existe un manque de représentativité des différents acteurs (exemple, les agriculteurs bio ou alternatifs ne sont jamais représentés).

- Les bonnes pratiques identifiées

Expérimentation de financements d'agriculteurs par prêt d'honneur en Dordogne

Rappel : France Initiative est un mouvement regroupant 245 plate formes (associations locales) qui réalisent des prêts d'honneur (à taux zéro) à des créateurs et repreneurs d'entreprises. Les plate formes peuvent intervenir sur des projets agricoles et notamment des projets en circuits courts (car activité de transformation, commercialisation des produits...).

La plate forme Périgord Initiative (faisant partie du réseau France Initiative) a lancé au 1^{er} juillet 2010 un fonds de prêt d'honneur destiné à augmenter les fonds propres des agriculteurs qui s'installent, permettant d'avoir un effet de levier important sur les prêts bancaires (les prêts d'honneur accordés allant de 5 à 20 000€).

Ce projet expérimental - sur le département de la Dordogne - s'est basé sur deux constats : le nombre d'agriculteurs a beaucoup baissé en Dordogne et toute une partie des nouveaux agriculteurs souhaitant s'installer sont exclus des critères de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Le porteur de projet est au cœur de la réflexion, et les projets privilégiés sont ceux en circuit court.

(3 partenaires publics : fonds européens, Conseil Général et Conseil Régional et 4 partenaires privés ont doté le fonds de prêt).

Initié par la Chambre d'Agriculture, le fonds est entièrement géré par la plate forme et a pour objet :

- le financement des agriculteurs
- la mise en place d'un parrainage
- la facilitation de l'insertion des nouveaux agriculteurs (hors cadre familial) dans leur nouvel environnement.

Il s'agit pour le moment du seul projet de ce type au sein du réseau France Initiative.

Le fonds ne présente pas pour l'instant de garantie, la demande est faite auprès du ministère pour positionner OSEO sur ce dispositif.

Le fonds va privilégier la forme juridique sous forme sociétaire, sans pour autant exclure les installations individuelles.

Projet d'outils de finances solidaires par le MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP)

Rappel : Les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) - sont destinées à **favoriser l'agriculture paysanne et biologique en créant un lien direct entre paysans et consommateurs**, qui

s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.

Il s'agit d'un fonds qui a pour objectif de soutenir le développement d'une économie solidaire de proximité dans le respect de l'environnement, en favorisant la création et la consolidation d'activités agricoles en partenariat AMAP. Pour ce faire, une campagne est lancée pour mobiliser l'épargne solidaire. La collecte de dons aura deux finalités :

- la bonification de prêts contractés par des paysans en AMAP (*auprès de la société financière la Nef*),
- la constitution d'un fonds solidaire de garantie hébergé par France Active.

Les autres exemples :

Il existe également le **dispositif Nacre**, destiné principalement aux demandeurs d'emplois (plusieurs critères à remplir). Il s'agit d'un prêt d'honneur à taux zéro (comme les prêts d'honneur France Initiative) qui peut s'élever jusqu'à 10 000 euros.

Il existe également le **dispositif CASDAR**, mais qui ne finance pas des projets locaux. Il s'agit plutôt de projets expérimentaux, qui serviront d'exemples (fonctionne par appel à projets).

D'autres actions innovantes sont lancées comme la mise au point de cahiers des charges sur les ateliers modulaires (partenariat FNCUMA et ADIE).

Concernant les garanties, il n'y a pas qu'OSEO, il existe également France Active et le FGIF (pour les femmes).

Les circuits courts nécessitent un découplage entre les producteurs et **les consommateurs qui peuvent devenir des financeurs**.

Exemple de l'association Terre de Liens où des consommateurs placent de l'argent pour faire de la réserve foncière : les terrains achetés sont dédiés à l'installation d'agriculteurs en circuits courts. Autre exemple des AMAP, où les consommateurs pré-financent la récolte du producteur.

- Les pistes d'échange et de mutualisation

Le MAAP (*représenté par deux participantes*) est en attente d'expériences concrètes et novatrices de terrain, qui permettront de faire évoluer les politiques publiques.

La rencontre lors de l'Atelier du réseau France Initiative et du réseau des AMAP va permettre de travailler ensemble et d'étudier les rapprochements possibles entre les prêts d'honneur France Initiative et le nouvel outil du MIRAMAP.

Concernant le manque de référencement :

Une étude est en cours : « Elaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation » dans le cadre du Réseau Rural.

- Les questions qui restent sans réponse

Quelles contreparties publiques pour mobiliser des fonds européens ?

Existe-t-il des fonds de dotation pour les circuits courts ?

en savoir +

Site Internet France Initiative :
www.france-initiative.fr

Site Internet du MIRAMAP
<http://miramap.org>

Etude sur « Elaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation »

Groupe de travail du Réseau Rural
<http://www.cigales.asso.fr/>

Conclusion perspectives

La mobilisation de l'économie sociale et solidaire prend de plus en plus d'ampleur par rapport aux fonds agricoles traditionnels.

Les consommateurs sont partie prenantes du développement des circuits courts, et pourraient de plus en plus être impliqués.

Le manque de références pour aider les différentes commissions à évaluer les projets en circuit court est un véritable frein, tout comme le manque de représentativité.



Atelier 3 - L'accompagnement des porteurs de projets

Modérateur : Blaise Berger (FR CIVAM Bretagne)

Rapporteur : Caroline Carette (Parc naturel régional du Perche)

Participants :

NOM	ORGANISME	FONCTION
BERGER Blaise	FRCIVAM Bretagne	Chargé de mission systèmes alimentaires locaux
BONNETTE Elodie	FR CIVAM Auvergne	Animatrice de Groupes
BOULLIER Simon	TRAME	Chargé de mission Circuits courts et nouveaux services
CARETTE Caroline	Parc Perche	Chargée de mission Agriculture
CHAPOLARD Dominique	GAEC & Sociétés	Secrétaire Général
ESTIVAL Julien	AFIP 59-62	
GILLON James	Chambre d'Agriculture Morbihan	Chef de service Formation Emploi Ressources
LAIR Ingrid	GAB IDF	Chargée de mission Installation/Conversion AB
LE CALVEZ Sylvie	Acteur Rural	Directrice
LENGLET Nathalie	CFPPA Nord	Formateur - Conseiller PPP
MEYER Alexis	FR CIVAM Limousin	Animateur
MOREAU Francis	Yonne Active Création	Directeur
MORIZOT-BRAUD Françoise	CERD	Directrice
OLAGNON Marc	France Initiative	Adjoint à la Déléguée Général
PEYRONNET Anne-Sophie	Chambre d'agriculture Haute-Vienne	Conseiller d'Entreprise
PICARONY Aline	APIB	Déléguée générale
PRAT Stéphanie	FNP Fruits	Chargée de mission

Déroulement

Hormis quelques agriculteurs, la plupart des participants de cet atelier étaient des accompagnateurs de porteurs de projet ce qui a fortement orienté la discussion sur les mesures existantes pour l'accompagnement et les difficultés que les différentes structures rencontraient pour accompagner au mieux les divers porteurs de projet.

L'ensemble des structures représentées ayant des spécificités différentes (formation, appui technique, appui financier...) ceci a cependant conduit à de riches échanges.

Cet atelier s'est déroulé en trois temps.

L'animateur a tout d'abord rappelé les objectifs de l'atelier et un tour de table a été fait. L'animateur a alors introduit l'atelier en s'appuyant sur le programme Terriam (Territoire et initiatives par l'agriculture multifonctionnelle) qui s'est attaché à capitaliser diverses méthodes d'accompagnements. Un cahier de ressources présente les résultats de ce programme aux acteurs de l'accompagnement : « *Pourquoi et comment s'organiser au niveau d'un territoire pour accompagner les porteurs de projets innovants, individuels ou collectifs ?* ».

Ce programme a mis en exergue 3 critères de réussite pour l'installation agricole en circuits courts qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'accompagnement:

- La pluri compétence : producteur, transformateur et commercial
- L'importance de la proximité
- L'insertion au territoire

Il a montré par ailleurs que l'accompagnement doit être personnalisé puisqu'il n'y a pas de porteur de projet type. Diverses typologies existent cependant. L'une d'entre elle a été rappelée.

Certains accompagnateurs ont alors fait part de leurs expériences, en décrivant les dispositifs mis en œuvre dans leur structure mais aussi les difficultés qu'ils rencontraient.

Au travers de ces diverses expériences, l'ensemble des participants a pu s'exprimer et débattre sur la question de l'accompagnement des porteurs de projet. Ce débat a permis de poser un certain nombre de questions et de mettre en évidence les difficultés rencontrées et quelques bonnes pratiques en matière d'accompagnement de porteurs de projet agricole en circuits courts.

Synthèse des échanges

● Les questions qui se posent

Au cours de cet atelier, diverses questions se sont posées.

Certaines de ces questions concernent directement les porteurs de projet :

- Comment mobiliser et acquérir toutes les compétences pour s'installer en circuits courts, système qui fait appel à différents types de savoir-faire : la production, la transformation et la commercialisation ?
- Comment avoir accès facilement et de manière fiable aux éléments relatifs à la réglementation ?
- Comment structurer son projet pour qu'il soit accepté par les financeurs ?

D'autres étaient posées par les diverses structures d'accompagnement dans le but d'accompagner au mieux les porteurs de projet agricole en circuits courts.

- Comment évaluer le temps passé à chaque tâche de ce type d'installation et faire prendre conscience aux porteurs de projet le côté chronophage des circuits courts ?

De manière plus large, cela pose la question de savoir comment et où trouver des références pour ce type de projet ?

- Comment réussir à fédérer et coordonner les diverses structures d'accompagnement existantes ?

- Faut-il séparer, dans l'accompagnement, les porteurs de projet en circuits court et ceux en circuits longs ?

Ces questions sont fortement liées aux difficultés que ces structures rencontrent pour accompagner les porteurs de projet.

- Les difficultés rencontrées

Il a été noté un manque certain de références technico-économiques sur lesquelles les structures pouvaient s'appuyer pour accompagner les porteurs de projet en circuits court et les aider à monter leur dossier financier.

Ce manque tend cependant à s'estomper (cf. bonnes pratiques).

Une des difficultés est liée au fait qu'il n'existe pas de porteurs de projet type. Aussi l'accompagnement doit se faire au cas pas cas.

Des accompagnateurs ont fait part d'un certain épuisement face à l'augmentation, depuis quelques années, de porteurs de projets en circuits-court très peu définis, qui les sollicitent fortement et dont les projets n'aboutissent finalement pas.

Le manque de relations entre les différentes structures du monde agricole a été souligné, en particulier entre les structures d'accompagnement de porteurs de projet agricole et les organismes de formation agricole (lycée et CFPPA), entraînant ainsi un manque dans l'offre de formation à destination des porteurs de projet agricole en circuits court.

Ce manque tend cependant à s'estomper également (cf. bonnes pratiques)

Une des difficultés qui a été plusieurs fois abordée au cours de cet atelier est celle rencontrée par les structures d'accompagnements des porteurs de projet agricole pour se fédérer entre elles.

Bien que diverses expériences (cf. ci-dessous) en matière de mise en réseau de ces structures existent, cette coordination n'en reste pas moins compliquée (qui fait quoi ?, comment se fédérer sans créer une structure de plus ...). Et ce, d'autant plus dans un contexte de raréfaction des ressources financières : « toutes les structures essaient de tirer la ceinture vers elles »

Enfin, il a été noté également le cloisonnement du monde agricole et de ses structures d'accompagnement, laissant ainsi très peu de place aux structures d'aide à la création d'entreprise « classique », dont certains outils et méthodes pourraient convenir à des projets agricoles et être complémentaires avec ce qui existe à l'heure actuelle en matière d'accompagnement des porteurs de projet agricole.

Enfin, la limite d'âge de 40 ans pour bénéficier des aides « classiques » à l'accompagnement (PPP, DJA, ...) a été rappelée et est considérée comme très contraignante, voire même injustifiée.

- Les bonnes pratiques identifiées

Les diverses expériences abordées au cours de cet atelier ont permis d'identifier quelques bonnes pratiques / critères de réussite en matière d'accompagnement des porteurs de projets agricoles.

Un accompagnement personnalisé

Chaque porteur de projet est unique, les connaissances, les savoir-faire, les projets, ... varient selon les individus, un accompagnement personnalisé est alors indispensable.

Depuis 2010, avec le PPP, le parcours à l'installation est désormais personnalisé.

Certaines structures avaient cependant commencé à y réfléchir avant. A titre d'exemple, la Chambre d'agriculture du Morbihan, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs et les CFPPA, a mis en place, dès 2007, un dispositif permettant d'adapter l'accompagnement à chaque porteur de projet. Depuis ce réseau s'est élargi à l'ensemble des structures d'accompagnement (CIVAM, ADASEA, GAB ...) et a permis de créer, entre

autre, une véritable offre de formation répondant aux besoins des différents porteurs de projet. Aujourd'hui, ce dispositif permet d'accompagner tous les porteurs de projet, même ceux ne pouvant bénéficier des aides DJA.

La coordination des structures d'accompagnement

Toutes les structures d'accompagnement s'accordent sur le fait qu'il est indispensable qu'elles se fédèrent et mettent en commun leurs moyens, leurs outils et leurs compétences afin d'assurer un accompagnement optimal et personnalisé des porteurs de projet agricole

Diverses expériences et dispositifs existants vont dans ce sens :

- Pôle ABIOSOL (pôle d'accompagnement de projets agricoles biologiques et solidaires en Île-de-France) :

Partenariat entre Terre de Liens, le Groupement des Agriculteurs Bio, et l'Association des AMAP d'Île de France qui a pour objet d'accompagner des projets agricoles biologiques et solidaires en Île-de-France.

- Le réseau DIVA mis en place par la région Limousin est un autre exemple de la mise en réseau des diverses structures d'accompagnement sur un territoire. Ce réseau régional propose divers services permettant d'offrir aux porteurs de projet agricoles et agri-ruraux un parcours personnalisé

La dimension réseau / insertion au territoire

La plupart des dispositifs d'accompagnement propose des temps collectifs pour permettre aux différents porteurs de projet de rencontrer d'autres acteurs du territoire (consommateurs, élus, ...) et du monde agricole (agriculteurs déjà en place, autres porteurs de projet ...)

- Le Pôle ABIOSOL, par exemple propose tous les 2 mois un temps collectif d'échange et d'information pour orienter les porteurs de projet dans leurs démarches et leur permettre de rencontrer d'autres porteurs de projet.

- Certaines ADEAR du Massif Central organisent régulièrement des « Cafés installation », qui, sur le principe des cafés « philo » permet d'échanger et de rencontrer divers acteurs sur la thématique de l'installation agricole et ainsi de s'intégrer dans un réseau d'acteur. Des « cafés installation » spécial circuit court sont également organisés.

En parallèle, plusieurs de ces ADEAR ont mis en place des réseaux de tuteurs. Ces réseaux de tuteurs sont structurés avec des agriculteurs déjà installés qui se proposent d'accompagner bénévolement des porteurs de projets dans leur projet d'installation. Cet accompagnement permet aux porteurs de projet d'avoir un soutien aussi bien technique que moral lors de leur installation et dans la suite de leur projet.

Des moyens de tester l'activité

Il a été noté l'importance pour les porteurs de projet, en particulier les néo-ruraux, de pouvoir tester leur projet avant de s'installer.

Ceci peut se faire sous forme de stage dans une exploitation agricole, voire de « couveuse ».

Ces périodes de test ont deux objectifs : d'une part, de confronter les projets à la réalité de terrain et ainsi conforter ou non leur volonté de s'installer et d'autre part d'acquérir des compétences techniques.

- L'Association Savoir-faire et Découverte, par exemple, anime aujourd'hui un réseau de plus de 170 professionnels (artisans, agriculteurs et artistes), répartis sur plusieurs régions, qui proposent de découvrir et de partager leurs savoir faire, dans le cadre de stages pratiques de courte durée, des tests de métiers et des séjours actifs.

- L'AFIP 59-62 (réseau associatif de formation et d'information au service des initiatives rurales), travaille, dans le cadre du Projet DORA (dispositif Ouvert de Ressources et d'Accompagnement de projets d'activités en milieu rural) à la mise en place d'un espace test, type ferme-école, au sein duquel des porteurs de projet en maraîchage peuvent tester leurs activités sur 1 voire 2 cycles, tout en bénéficiant d'un accompagnement technique et commercial (panier).

- Les pistes d'échange et de mutualisation

En plus d'avoir permis d'identifier un certain nombre de difficultés et de bonnes pratiques en matière d'accompagnement des porteurs de projet agricole en circuits courts, les discussions de cet atelier ont permis de faire un rapide point sur les tendances actuelles de l'installation agricoles en circuits-courts, de répondre à certaines questions et surtout de donner des pistes d'actions pour améliorer encore plus l'accompagnement des porteurs de projet.

Une augmentation des projets d'installation en circuit-courts :

On observe ces dernières années une augmentation des projets d'installation en circuits-court. De manière caricaturale, cette augmentation concerne notamment des projets de néo-ruraux sur des productions atypiques (maraîchage, ...) et des installations dans le cadre familial sur des ateliers de diversification.

Cette tendance est marquée dans certaines régions telles que l'Île de France, dans laquelle des structures d'accompagnement observent, depuis 2007, une recrudescence de porteurs de projets néo-ruraux en reconversion professionnelle qui souhaitent s'installer en maraîchage biologique avec vente en AMAP. Certains de ces projets ne sont cependant pas très solides car les porteurs souhaitent s'installer rapidement et n'ont pas toujours les compétences requises.

La valorisation en circuits court intéressent par ailleurs d'autres secteurs, c'est le cas de la filière bois et de la filière arboricole pour lesquelles les marchés diminuent. Les circuits courts représentent un moyen alternatif d'apporter de la valeur ajoutée à ces productions. Cependant, à l'heure actuelle, ce développement se fait de manière tout azimut sans fédération ni coordination.

L'existence de références technico-économiques :

Une des difficultés notées est le manque de références technico-économiques sur les circuits courts. Ce manque tend à s'estomper. En effet, de plus en plus de structures et de programmes de recherche essaient de récolter et diffuser de telles références sur l'ensemble des productions en circuits courts. Quelques exemples ont été cités lors de cet atelier.

- Le Centre d'étude et de ressources sur la diversification (CERD), (créé en 1990 sous l'initiative d'agriculteurs en circuits courts avec l'appui des Chambres d'agriculture de Bourgogne) a pour objectif d'aider les agriculteurs diversifiés ou à la recherche de diversification. Le CERD propose différents services dans le domaine de l'appui aux porteurs de projet dont, entre autre, de nombreuses références techniques, économiques et réglementaires sur diverses productions.

- Le référentiel métier publié par le CIVAM Auvergne est un autre exemple. Cet ouvrage s'attache à apporter des références technico-économiques sur six systèmes de vente en circuits courts.

- Le projet CASDAR « Développer et organiser les circuits courts sur les territoires » s'attache lui aussi à recueillir des références technico-économiques à l'échelle nationale.

L'importance du soutien des élus locaux

Bien que cela ne soit pas un facteur de réussite en tant que tel, l'ensemble des participants de cet atelier a souligné le rôle primordial que peuvent jouer les élus locaux s'ils soutiennent politiquement l'installation en circuits courts, notamment en fédérant les diverses structures d'accompagnement, en incitant le développement de débouchés locaux et en soutenant financièrement ces structures d'accompagnement et les porteurs de projet agricole en circuits courts.

Pistes d'actions pour améliorer l'accompagnement

Au cours de cet atelier, diverses pistes d'actions pour améliorer l'accompagnement des porteurs de projet ont été émises et débattues.

Fédérer encore plus les diverses structures d'accompagnement

La mise en réseau des structures de formation au niveau régional, voire national permettrait de proposer aux divers porteurs de projet une offre de formation globale pouvant répondre aux besoins de chacun.

Chaque structure d'accompagnement a ses spécificités et ses outils et accompagne sur des secteurs diverses : techniques, statuts, formations, financement... Elles sont toutes complémentaires.

Dans le même ordre d'idée, il serait nécessaire de décroisonner autant qu'il se peut le monde agricole et développer des partenariats avec les structures d'accompagnement de création d'entreprises « classiques », qui aident financièrement et accompagnent les porteurs de projet dans l'artisanat, le commerce et les petites industries. Ceci permettrait de mutualiser les moyens et outils et de se faire rencontrer les porteurs de projet dont les activités peuvent être complémentaires (ex : agriculteur de céréales et artisan boulanger).

De tel partenariats se sont déjà amorcés avec le réseau France initiative.

Penser aux formes associatives

Les systèmes agricoles en circuits courts sont très chronophages puisque c'est la même personne qui produit, transforme et commercialise.

On constate que beaucoup de porteurs de projet s'essoufflent au bout de 4 - 5ans. Certains abandonnent, d'autres, dont l'activité génère assez d'argent, créaient des emplois (embauche de salariés).

Il a été rappelé qu'il fallait replacer l'humain au centre des projets et mettre en avant le fait que l'agriculture est un métier, qui aujourd'hui peut se combiner avec loisirs et congés. En effet, les principales raisons du refus des enfants d'agriculteurs de s'installer en agriculture résident dans le fait qu'ils souhaitent pouvoir avoir du temps pour les loisirs, ce que leurs parents n'avaient pas.

Pour pallier ce phénomène, il ne faut plus associer : installation en circuits courts avec un seul et même individu. Il faut penser et communiquer sur les diverses formes d'associations existantes tels que les GAEC, qui permettent la répartition des tâches, ainsi que sur les diverses organisations collectives tels que les groupements d'employeurs, les services de remplacement ...

C'est ce qu'essaie de faire GAEC et Sociétés, organisation professionnelle agricole nationale qui a pour mission de promouvoir et de défendre l'agriculture de groupe.

Il a été noté cependant que culturellement tous les porteurs de projet n'étaient pas prêts à s'associer et qu'il faudrait réfléchir à de nouvelles formes d'associations moins contraignantes que celles existantes à l'heure

actuelle, voire, qui pourraient permettre des regroupements entre agriculteurs et artisans.

Arrêter les clivages entre circuits long et circuits court

Il a été souligné qu'il ne fallait pas séparer les porteurs de projet en circuits long et ceux en circuits court et ne pas créer de clivage entre ces deux systèmes.

En effet, leur relation et complémentarité peuvent aboutir à des projets viables et des associations intéressantes.

De plus, les filières en circuits long sont déjà fortement structurées, cette structuration et certains des outils mis en place peuvent très bien s'adapter aux circuits courts.

Les échanges entre ses deux systèmes peuvent permettre de tirer des enseignements des erreurs produites, notamment pour la création de système de commercialisation dont les producteurs gardent le pouvoir, sans tomber dans les dérives actuelles des grosses coopératives agricoles.

- Les questions qui restent sans réponses

Malgré de riches débats et échanges qui ont permis d'apporter des réponses à bon nombre d'interrogations, certaines questions restent sans réponses.

. Comment réussir à fédérer les diverses structures d'accompagnement sans que l'une ou l'autre tire les plus values en sa faveur, (et ce, notamment dans le cas où cette fédération est fortement incitée par les financeurs locaux dans un contexte de raréfaction des financements) ?

. Comment apporter un accompagnement personnalisé aux porteurs de projet en circuits courts sans créer un clivage avec ceux en circuits longs ?

en savoir +

TERRIAM, accompagner des projets agri ruraux, cahier de ressources pour les acteurs de l'accompagnement, 2006

Disponible au prix de 25 euros T.T.C. port compris

FRCIVAM Bretagne

CS 37 725 - 35577 CESSON
SEVIGNE CEDEX - Tél :
02.99.77.39.20

« Se professionnaliser à la vente en circuits courts en Massif Central : référentiel métier pour 6 formes de vente » FR CIVAM Auvergne

Disponible sur demande à
<http://civamauvergne.e-monsite.com/contact.html>

Informations sur le réseau DIVA - Région Limousin

http://lise.region-limousin.fr/lise/services/aides/soitien_a_un_developpement_agricole_et_rural_diversifie/reseau_diva

Informations sur le projet DORA - AFIP

<http://www.afip.asso.fr/Rural/NOU.htm>

Informations sur le CERD (références technico-économiques ...)

<http://www.centre-diversification.fr/>

Informations sur l'association savoir-faire et découverte

<http://www.lesavoirfaire.fr/>

Informations sur l'OPA Gaec et sociétés

<http://www.gaecetsocietes.org/>

Atelier 4 : Offre et demande dans les territoires

Modérateur : Jo Cadilhon (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche)

Rapporteur : Françoise Chancel (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France)

Participants :

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
AVELLINO	Jannick	Formatrice	CFPPA Pas de Calais
BLAISE	Aurélie	Chargée de mission Environnement	Pays du Trégor-Goëlo
BOAGLIO	Vincent	Animateur Agricole	Association CŒUR Emeraude
CARDOT	Olivier	Responsable du Service Environnement	CC Cœur d'Ostrevent
CASCETTA	Carlo	Responsable Service Agriculture	Région Rhône Alpes
CHIFFOLEAU	Yuna	Chercheur	INRA SAD
COLLADO	Céline	Ingénieur-Développement	Coop de France Limousin
DANGELSER	Peggy	Animateur Leader	Gal Pays Terres de Lorraine
DARROT	Catherine	Ingénieur de recherche	Agrocampus Ouest
DAUMONT	Jean-Paul	Responsable du pôle FEADER et territoires	DRAAF Champagne Ardenne
DORÉ	Dominique	Journaliste	Centre Media Local
DURFORT	Thierry	Chef de service Développement territorial DATD	Conseil Régional Pays de la Loire
FRANCOIS	Martine	Responsable de Programme Agriculture et Alimentation Durables	GRET
FROUX	Isabelle	Chargé de mission service qualité et alimentation	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
HEKIMIAN	Céline	Directrice du Service Agriculture et développement rural	Conseil Régional Picardie

JUILLET	Vincent	Chargé de mission Agriculture	DATAR Massif Central
LABRIET	Julien	Chargé de mission RC bio et circuits courts	Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques
LE ROUX	Alain	Directeur	ADASEA 45
MARIANI	Jean-Paul	Chef du Service Agriculture et Développement rural	Conseil Régional PACA
MIDOUX	Brigitte	Chargée de mission	MAAP-DGPAAT
MOUSSEAU	Denis	Chargé de mission	Cabinet CESR Ile de France
OLLAGNON	Marie	Chargée de mission	INRA
PLAZE	Eric	Chargé de mission FEADER	DRAAF Bretagne
ROMANOWSKI	Séverine	Coordinatrice	GABNOR
ROUMEGUERE	Frédéric	Opérateur Vidéo	IMAGITERRE
SOUDAY	Emmanuelle	Chargée de mission	Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
TEYSSENDIER	Laurent	Administrateur	FR CIVAM Limousin
TKACZUK	Laurence	Chargée de mission Economie	Pays Haut Languedoc et Vignobles
VASSEUR	Romain	Chargé de mission	Jeunes Agriculteurs
VILLERET	Marianne	Chargée de mission Aménagement du territoire	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
VOISIN	Louis	Coordinateur	Revue POUR
WEISZROCK	Nicolas	Chargé de mission Agriculture et Forêt	Conseil Régional Picardie

Typologie des personnes représentées :

Collectivités territoriales :	8 personnes
Territoires de projets :	3 personnes
Administrations publiques-état :	6 personnes
Recherche-enseignement :	5 personnes
ONG :	1 personne
Consommateurs :	1 personne
Agriculteurs :	1 personne
OPA :	7 personnes

Déroulement :

Présentation du déroulement de l'atelier :

L'animateur propose, aux participants, de réfléchir en petit groupe sur l'identification d'une difficulté qui apparaîtrait pour structurer les filières en circuits courts.

Puis dans un deuxième temps, de présenter un ou plusieurs succès, outils et/ou idées pour répondre aux problèmes identifiés. Et pour conclure, les groupes doivent suggérer des pistes.

Synthèse des échanges :

● Les questions qui se posent sur le thème traité

- Comment structurer des filières à l'échelle des territoires pour accompagner le développement des circuits courts ?
- Quels sont les leviers pour développer l'installation en circuits courts sur les territoires ?
- Quelle lisibilité et quel accompagnement pour rapprocher l'offre et la demande à l'échelle locale ?
- Quelle structuration pour rendre plus efficace la réponse à cette demande ?
- Quels outils d'organisation collective ?

● Les difficultés rencontrées

- Les démarches individuelles prédominent en circuits courts, ce qui renforce la difficulté de regrouper la production ou la transformation pour regrouper et structurer une filière.
- Difficulté de rapprocher l'offre et la demande sur certains territoires. On constate que la demande est importante en zones péri-urbaines, mais pas forcément satisfaite par manque de producteurs. Par contre, en zone rurale, le producteur devra se déplacer sur de grandes distances pour commercialiser ses produits.
- Définition du circuit court non partagée par les différents acteurs.

Selon la définition officielle - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - le circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit directement du producteur vers le consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Cette définition ne fait pas référence au mode de distribution, ni à la distance d'acheminement.

- Difficulté de structurer des filières biologiques dans certaines régions, sans la conversion d'agriculteurs conventionnels.
- Disparition des outils d'abattage et/ou de transformation qui ne favorise ni la pérennité des exploitations, ni le développement des activités d'élevage.

● Les bonnes pratiques identifiées

- Mise en place de plates-formes virtuelles de produits agricoles. Ces outils qui commencent à se développer dans différentes régions ont pour objectifs d'informer et de faire connaître, sur un même site, l'ensemble de l'offre de produits. Elles s'adressent à la restauration collective, aux commerçants, aux GMS, et aux producteurs. Certaines plates-formes peuvent collecter des produits et les centraliser dans un lieu physique de stockage avant de les distribuer.
- Création d'un outil de transformation pour les légumes. Des maraîchers ont décidé de s'associer sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour créer un atelier de transformation de légumes, afin de palier à l'arrêt de commandes de produits frais et bruts pendant les congés scolaires de la restauration scolaire. Les formes coopératives comme les SCIC peuvent être un moyen d'associer, salariés, collectivités territoriales ou tous autres partenaires, qui veulent agir ensemble dans un même

projet de développement local. La participation de collectivités territoriales permet de mutualiser et de financer des outils peu rentables au démarrage. Les SCIC peuvent agir sur la gestion et la logistique de préparation et de distribution des produits pour répondre à des besoins particuliers en termes de volume, de gamme, de présentation de produits vers des circuits comme la restauration collective ou d'autres circuits de vente collective.

- Implication de restaurateurs sur le département de l'Allier qui travaillent des produits agricoles de proximité pour la cantine de leur village. L'avantage de cette démarche est de permettre aux jeunes et nouveaux restaurateurs de démarrer leur activité en offrant aux enfants scolarisés des repas différents de ceux proposés habituellement.

- Les pistes d'échange et de mutualisation

- Favoriser le partenariat public-privé pour développer des outils d'aide à la commercialisation (SCIC, économie sociale et solidaire, actions des consommateurs, coopératives).
- Privilégier les projets qui font coopérer directement producteurs et consommateurs, pour produire et consommer local.
- Permettre la coordination des acteurs aux différents échelons de la filière, pour favoriser les échanges et les attentes de chacun.
- Utiliser les initiatives locales comme moteur du développement économique et social
- Impliquer et associer les collectivités à toutes les démarches de développement local (GAL et PNR)
- Informer et associer tous les réseaux nationaux (Assemblée des Départements de France, Associations des régions de France, Association des Maires de France, Association des Communautés de Communes, Union Nationale des Associations Familiales, ...).
- Mobiliser et participer aux programmes du CROA (Comité Régional de l'Offre Alimentaire) mis en place dans les régions, et qui permettent sur des territoires définis, la coopération d'acteurs pour le développement des circuits courts.
- Se servir de la structuration qui existe déjà au sein de productions comme les fruits et légumes, avec la mise en place de coopératives de conditionnement, pour accompagner les producteurs sur le développement des circuits courts.

Conclusion perspectives :

Définir une appellation spécifique « circuits courts » pour permettre la mise en place d'une réglementation adaptée en matière sanitaire, qui pérenniserait les activités d'élevage.

Repas

Stéphane ADAM Coordinateur du Pôle Patrimoine et Développement durable

Je vous informe que pour la première fois aujourd'hui, nous organisons dans le cadre de cette journée un buffet constitué de produits de la marque Parcs. Cette dernière repose sur trois principes :

- l'ancrage territorial ;
- la valorisation de l'environnement ;
- la dimension humaine



Table ronde

L'animation a été assurée par **Sylvie Le Clavez, Directrice de l'Acteur Rural**.

La table ronde avait pour objet d'illustrer la diversité et la complémentarité d'approches des acteurs agissant en faveur de l'accompagnement à l'installation circuits courts à l'échelle des territoires, à partir de témoignages issus d'acteurs de différents territoires : producteurs, responsable d'organisation professionnelle agricole, agents de collectivités territoriales, Président de Parc Naturel Régional ; sur des territoires différents.

- **Jean-Philippe Dusart** – Chargé de mission service développement rural et littoral - **Conseil Général d'Ille-et-Vilaine** : *un dispositif de portage foncier pour des activités innovantes*
- **Gilles Abry** - agriculteur et Président de la **Chambre d'Agriculture de l'Yonne** : *témoignage à partir de la présentation d'une expérience locale.*
- **Fabrice Chaminade** - Chargé de mission service territoires - **Conseil Régional du Limousin** : *le réseau DIVA pour l'accompagnement de porteurs de projets*
- **Jean-Louis Colas** - agriculteur et administrateur du **Réseau AMAP Ile-de-France** : *témoignage à partir de la présentation d'une expérience individuelle - une couveuse d'activité pour accompagner l'installation*
- **Tony Garnier** - Président du **PNR du Livradois-Forez** : *le rôle des territoires de projets dans l'accompagnement à l'installation en circuits courts*

Sylvie LE CLAVEZ

L'objectif de cette table ronde est de nous pencher sur les pistes d'amélioration des politiques locales et nationales de soutien et d'accompagnement au développement des circuits courts. Nous étudierons les formes d'appui que vous pratiquez.

Est-il normal qu'un parc soutienne le développement des circuits courts ?

Tony BERNARD

Les parcs naturels régionaux représentent 13 % du territoire national. Le parc du Livradois-Forez est l'un des deux parcs de la région auvergne. C'est un territoire de montage et de semi-montagne, créé en 1986. Il compte 2 000 exploitations, dont 120 à 130 en circuit court. Si le nombre des exploitations tend à diminuer, cette proportion d'agriculteurs en circuit court reste stable. Cette forme permet notamment une meilleure rentabilité des exploitations.

Sylvie LE CLAVEZ

Quelle est la spécificité du parc naturel régional dans ce domaine ?

Tony BERNARD

Nous animons l'ensemble des acteurs, ne serait-ce que pour leur rappeler qu'il existe une identité du parc naturel régional. Nous avons un rôle fédérateur autour de cette thématique. Nous nous soucions aussi de la qualité des produits, d'où action en faveur du bio.

Sylvie LE CLAVEZ

Avez-vous d'autres raisons de vous inscrire dans cette démarche ?

Tony BERNARD

Il est également important de maintenir une activité agricole sur le territoire.

Sylvie LE CLAVEZ

Au niveau de la région Limousin, vous avez mis en place un dispositif spécifique. Rejoignez-vous ces propos ?

Fabrice CHAMINADE

Je partage ce constat sur les enjeux démographiques et économiques de l'agriculture. Notre dispositif est issu d'une réflexion globale sur la diversification agricole. Notre région est en effet très spécialisée. En outre nous constatons également la diminution de la population agricole.

Le réseau que nous avons mis en place permet aux porteurs de projet de trouver une oreille plus attentive et un accompagnement plus développé. Concrètement, le dispositif est une initiative régionale. Nous avons proposé à nos partenaires de partager notre constat et de mobiliser leurs compétences respectives pour améliorer cet accompagnement. La région assure le pilotage de cette opération, en termes de budget et d'orientation. Pour autant, notre rôle est surtout de favoriser la collaboration entre les structures, sans leur dicter leur conduite. L'idée est de travailler ensemble.

Les porteurs de projets sont ainsi aujourd'hui en contact avec plusieurs structures, ce qui leur ouvre de nouvelles perspectives.

Sylvie LE CLAVEZ

Quel est l'enjeu pour les Chambres d'agriculture, et quelle est leur action ?

Gilles ABRY

Notre action s'inscrit dans notre politique de renouvellement des entreprises agricoles. Les circuits courts sont un mode spécifique, qui se développe. Les porteurs de projets n'ont pas nécessairement une formation initiale agricole, ce qui apporte un nouvel état d'esprit.

Les Chambres d'agriculture apportent un soutien à la conception et à l'installation. Dans le cadre des circuits courts, nous orientons les porteurs de projets vers des formations adaptées.

En termes fonciers, il est essentiel de disposer de relation sur le terrain. Les Chambres ont un rôle à jouer dans ce domaine. En outre, les coopératives peuvent souvent apporter un soutien aux exploitants en circuit court.

Sylvie LE CLAVEZ

Que représente le circuit court de votre point de vue ?

Gilles ABRY

Environ un tiers des personnes qui viennent nous consulter sont en-dehors du circuit traditionnel des Chambres d'Agriculture. Pour nous, la notion de circuit court renvoie essentiellement à la vente directe et à la proximité.

Sylvie LE CLAVEZ

Dans le domaine du foncier, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a pris une initiative spécifique de portage. Pourquoi avez-vous développé ce dispositif ?

Jean-Philippe DUSART

L'idée est d'installer des jeunes porteurs de projet qui ont des difficultés d'accès au foncier. Nous

sommes le premier département laitier de France, et le foncier est très concurrentiel. Les porteurs de projets à forte valeur ajoutée, hors cadre familial, et qui ont pourtant souvent des besoins fonciers limités à quelques hectares, peinent à trouver des exploitations qui correspondent à leurs attentes.

D'où l'idée pour le département de stocker du foncier dans l'attente de projets adaptés ou pour des porteurs de projets qui n'en trouvent pas. L'objectif est également d'éviter le démantèlement d'exploitation.

Les premières opérations ont été menées en 2008.

Sylvie LE CLAVEZ

Quel est le bilan ?

Jean-Philippe DUSART

Nous avons un rôle de facilitateurs entre la SAFER, les porteurs de projets, et les acteurs de l'installation. Concrètement, il existe deux possibilités. La première hypothèse est qu'un bien est repéré par le département ou la SAFER, et est stocké pendant deux ans le temps de lancer un appel d'offre pour un projet adapté. L'autre possibilité est, lorsque nous avons connaissance d'un porteur de projet qui n'a pas fini son parcours d'installation, de demander à la SAFER de stocker le bien pendant deux ans le temps qu'il soit prêt.

Depuis janvier 2008, nous avons demandé à la SAFER de stocker 13 biens. Nous avons enregistré deux échecs. Les 11 biens stockés représentent 112 hectares. Il s'avère qu'il n'est pas si simple de trouver des candidats.

Sylvie LE CLAVEZ

La question de la mise à disposition du foncier se pose aussi en Ile-de-France. Pourquoi avez-vous une action en place dans ce domaine ?

Jean-Louis COLAS

Initialement, notre démarche ne portait pas spécifiquement sur le foncier. L'idée était de trouver des candidats à l'installation et de les aider. Dans ce cadre, le foncier est un des aspects importants.

Notre première idée est de mettre le pied à l'étrier de jeunes porteurs de projet, en mettant en place une couveuse de projets qui leur permet de tester leur activité. Cette expérience a un an.

Nous avons beaucoup réfléchi sur le parcours et ce dont les jeunes ont besoin en matière d'accompagnement. Nous finalisons aujourd'hui notre charte d'accompagnement. Il est important de baliser le parcours et de bien définir l'aide à apporter. Ainsi dans le cadre du travail pour une AMAP, il convient de définir la part de responsabilité des jeunes dans l'organisation et la conduite des parcelles. Ce point doit être précisé dès le départ, pour éviter qu'ils ne se dispersent dans de nombreux projets.

Sylvie LE CLAVEZ

Gilles ABRY, vous avez une vision assez peu commune de la question du foncier.

Gilles ABRY

Il me semble que la question du foncier est avant tout un problème de volonté. Les exemples qui ont été exposés soulignent bien que l'installation en agriculture relève d'un véritable projet, qui demande du temps et des investissements lourds, y compris en circuit court. Les projets doivent donc être bien conçus à moyen terme.

En ce qui concerne le foncier, lorsqu'une exploitation se libère, il doit être possible d'en retirer quelques hectares pour mener à bien le projet d'un autre agriculteur. C'est l'état d'esprit que nous devons avoir, et qui est plus important que tous les outils auxquels nous pouvons penser.

Sylvie LE CLAVEZ

Donc au final, de nombreux blocages pourraient être levés si tous les acteurs du territoire se concertaient.

Gilles ABRY

Oui. Je ne suis pas sûr que tout le monde y soit prêt, mais c'est possible. Les exemples sont utiles pour avancer dans ce sens. C'est dans cet esprit que je travaille dans mon département.

Fabrice CHAMINADE

Comment cela se passe-t-il dans le Limousin ?

Fabrice CHAMINADE

Il convient de préciser la question du statut. Nous constatons chez nous que des agriculteurs dégagent de la place sur leur exploitation pour des porteurs de projets, et s'associent avec eux.

En ce qui concerne le dispositif que nous avons mis en place, et qui a démarré en 2008, nous comptons à ce jour 500 porteurs de projets accueillis par ce réseau. 330 d'entre eux sont accompagnés à ce jour, et une quarantaine concrètement installés. Environ 20 sont en cours d'installation.

Ce réseau n'a pas été spécifiquement mis en place pour le circuit court, mais de fait tous les porteurs que nous suivons s'inscrivent dans le circuit court.

Les porteurs de projets sont pour moitié des agriculteurs déjà installés qui réorientent une partie de leur produit ou développent un nouvel atelier. Un quart est constitué de chômeurs ou d'étudiants, et le dernier quart de salariés qui se reconvertissent.

Pour ce qui est du foncier, 75 % des porteurs accompagnés disposent de foncier. Pour les autres, le foncier est le premier frein qui les pousse à s'inscrire dans ce travail en réseau.

Sylvie LE CLAVEZ

Comment incitez-vous les acteurs à travailler en réseau, et où se situent les blocages ?

Fabrice CHAMINADE

Nous avons effectué un important travail de persuasion auprès des partenaires. C'est un pari politique, qui n'est pas encore gagné. Les points de blocage sont les habitudes en place. Il n'est pas facile de réunir les acteurs et de les faire travailler ensemble.

Gilles ABRY

Le Conseil régional de Bourgogne ne mène pas d'action concrète dans ce domaine. En revanche, il appuie les acteurs et passe des conventions avec les Chambres d'agriculture et les syndicats pour les inviter à collaborer. Il en va de même pour les conseils généraux.

La collaboration entre les instances existe. Nous avons un projet de service de diversification qui aille au-delà de ce qui existe déjà à travers le CERD. Il apporterait aux porteurs de projet de productions nouvelles ou atypiques un accompagnement plus développé.

Jean-Louis COLAS

Je souscris complètement à cette idée de mise en réseau. Nous avons-nous-mêmes mis en place un structure de soutien à l'installation en agriculture biologique, ce qui revient souvent à aider l'installation en circuit court.

Sylvie LE CLAVEZ

En matière de mutualisation des acteurs et de mise en réseau, des idées intéressantes ont été émises pendant les ateliers de la matinée.

Michael POYON, Jeunes Agriculteurs

Je regrette que les exploitants ne soient pas plus nombreux à participer à cette réunion.

Les divers intervenants qui aident à l'installation tendent à reproduire le modèle dont ils sont issus, sans généralement se demander s'il est toujours pertinent. Il me semble qu'il est important d'installer des jeunes qui ont un esprit critique et une autonomie dans leur réflexion, afin de permettre le renouvellement des exploitants.

Il est également nécessaire de mettre fin aux clivages pour mettre en commun les compétences.

Nous devons identifier qui est en charge de l'accueil. Une fois que cela sera fait, tous les porteurs de projets s'adresseront spontanément au même interlocuteur.

Le développement des liens entre acteurs locaux va également dans le sens d'une relocalisation de l'activité, même au-delà de la seule question des circuits courts.

Mathias ADER, directeur adjoint de l'environnement, LA CREA

En tant que collectivité territoriale, nous regrettons effectivement de ne pas avoir plus de contacts avec les agriculteurs. Par ailleurs, nous avons un rôle à jouer en matière foncière. Nous avons mis en place une action qui vise à sécuriser des terres, mais à condition qu'une partie d'entre elle soit affectée au développement de nouvelles formes d'exploitations.

Gilles ABRY

Ce que nous essayons de mettre en place, et que je suis parvenu à mener à bien avec ma communauté de commune, permet de constituer des exemples. Nous effectuons une étude agricole préalable au PLU qui permet de donner une visibilité sur les perspectives et de cibler les exploitations qui permettront à terme d'accueillir des jeunes, ou de permettre des agrandissements. Ces derniers sont nécessaires pour assurer le revenu de nombreux agriculteurs et garantir la pérennité des exploitations.

Cette anticipation permet de maintenir la population agricole et d'installer des jeunes.

Tony BERNARD

En tant que président de parc, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit sur notre implication. Je rejoins également Gilles ABRY quand il insiste sur l'importance de la volonté et de l'anticipation. C'est ce que nous avons fait en mettant en place un réseau d'installation foncier, qui regroupe 67 communes, qui ont réalisé un diagnostic foncier agricole avant d'intégrer le réseau. L'objectif est d'anticiper les reprises.

La richesse d'un réseau est également l'implication des élus locaux qui connaissent leur territoire.

Céline HEKIMIAN

Je me félicite d'entendre votre ouverture envers l'installation des jeunes porteurs de projets. Cependant, au quotidien, nous rencontrons des difficultés pour réserver une partie des exploitations à l'installation de porteurs de projets. Nos interlocuteurs en CDOA nous opposent le Schéma Départemental et la volonté de ne pas démanteler les parcelles.

Certains acteurs restent enfermés dans leur modèle structurel. Avant de développer de nouveaux outils, l'important serait de travailler sur ce point.

Gilles ABRY

Je ne nie pas cette réalité. Mais je reste convaincu qu'il existe toujours des moyens si la volonté est réelle.

Jean-Philippe DUSART

Les rencontres permettent d'évoluer, j'ai eu l'occasion de le constater.

Joseph LE BLANC, animateur, ADEAR LR

Nous interrogeons les collectivités pour savoir quels modes d'accompagnement ils peuvent proposer. En outre, la question de la concertation renvoie à celle de la représentativité. A titre d'exemple, nous attendons une évaluation sur le dispositif PPP afin de vérifier s'il constitue ou non un accompagnement efficace des porteurs de projet.

Laurent TEYSSENDIER, administrateur, FR CIVAM Limousin

Au titre des difficultés pour les filières de circuits courts, nous avons relevé qu'ils ne s'inscrivaient pas dans le cadre des filières, ce qui renvoie à des jeux de pouvoir. Il me semble que ce débat le démontre. Il faudrait régler ce problème des jeux pouvoir.

Sylvie LE CLAVEZ

Que pensez-vous de la place des consommateurs et autres acteurs pour renforcer les circuits courts ?

Jean-Louis COLAS

C'est grâce aux consommateurs que nous avons pu mettre en place ce réseau AMAP Ile-de-France. Le dialogue permanent avec eux au sein de ce réseau est une de ses richesses.

Sylvie LE CLAVEZ

Etes-vous également en lien avec d'autres types d'acteurs économiques ?

Fabrice CHAMINADE

Dans le cadre de notre réseau, nous sommes restés en relation avec des partenaires classiques. Cependant nous réfléchissons au niveau régional. La région a une vocation de développement économique, et nous devons donc agir dans ce domaine. Nous élaborons ainsi un nouveau dispositif qui aura vocation à intégrer d'autres acteurs, notamment les consommateurs et le monde de la recherche.

Nous envisageons également un réseau dédié aux circuits courts, dont l'une des premières missions sera d'apporter des compétences techniques. Un autre volet serait d'articuler l'offre et la demande, en lien avec les consommateurs et la restauration collective. Enfin, nous travaillerions à mieux connaître les spécificités des circuits courts.

Gilles ABRY

Il est évident que la réflexion sur les filières n'est pas la même dans les circuits courts. Pour autant, il existe des réseaux de type organisationnel. En outre, dans le cadre de Chambre d'agriculture, nous pouvons développer des partenariats, notamment avec les consommateurs.

Tony BERNARD

En ce qui concerne le rôle des parcs, leur originalité est d'appuyer leur action sur une charte. La conception de la charte permet de réunir tous les acteurs. Nous devons nous poser des questions en matière de santé publique ou d'aménagement du territoire. Nous avons besoin de travailler ensemble

sur ces sujets.

Sylvie LE CLAVEZ

Nous n'avons pas abordé la nécessité de ne pas accompagner des personnes seules et d'insister sur la dimension collective des démarches.

Paul MAZERAND, COOBOF

Le débat porte beaucoup sur l'installation des producteurs. Le secteur de la boucherie ne bénéficie que de peu d'aide pour l'installation en circuit court.

Par ailleurs, le circuit court permet une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

L'installation en circuit court ne doit pas désorganiser la proximité, ce qui implique de prendre en compte les artisans déjà présents. Nous peinons à mettre les bouchers en lien avec les éleveurs en circuits courts. Au niveau de la viande, un abattoir de proximité est indispensable pour mettre en place un circuit court.

Enfin, nous travaillons à développer les liens entre bouchers et éleveurs déjà installés afin de mettre en place des circuits courts. Pour les races à viande, la distinction entre circuits traditionnels et circuits courts est moins accentuée.

Notre travail porte essentiellement sur les bouchers. Nous avons également des liens avec des associations d'éleveurs.

Gilles ABRY

Je suis d'accord. Le maintien des abattoirs de proximité est un élément primordial.

Un intervenant

L'enjeu de demain est d'aller vers une agriculture plus intelligente et territorialisée.

Gilles ABRY

N'oublions pas que les circuits courts valorisent les ressources locales, c'est-à-dire les produits et les hommes.

Perspectives en matière d'évolution des politiques publiques et des mesures d'orientation

Yuna CHIFFOLEAU Chercheur INRA et chef de file du sous-groupe
Agriculture et alimentation du Réseau rural

Nous avons beaucoup évoqué les freins à l'installation en circuits courts, qui sont nombreux et varient selon les territoires. Il existe de nombreuses idées à partager dans ce domaine. C'est tout l'intérêt de notre réseau.

Au titre des freins, il existe de nombreuses idées reçues et croyances.

Le Comité Européen des Régions s'intéresse aux circuits courts. Cependant au niveau européen l'idée est qu'il s'agit de réseaux de petite ampleur, qui ont largement une vocation à maintenir des activités traditionnelles. Il convient de changer cela, c'est tout l'objet de notre travail. Il existe de nombreux modèles de circuits courts, et il ne faut pas réduire ce concept à une forme de localisme défensif de taille limitée. Les circuits courts sont des formes nouvelles, ancrées dans les territoires, et qui peuvent répondre à de nouveaux besoins. Une autre idée reçue est que l'offre est insuffisante. Il est vrai que le nombre d'exploitation tend à diminuer. Les débats ont montré qu'à travers des partenariats et des actions dans le domaine du foncier, il fallait aider et inciter les porteurs de projets à s'installer. Les circuits courts sont un des moyens pour les agriculteurs de se réapproprier leur métier.

Les circuits courts doivent être inscrits dans les parcours de formation. L'ouverture à de nouveaux profils est également de nature à développer l'incitation à l'installation.

La complémentarité entre circuits courts et circuits longs a été évoquée, en mettant en avant le rôle des coopératives.

Dans certaines situations, l'offre crée sa demande, et des synergies sont possibles entre producteurs et artisans.

Je vous invite à deux journées de présentation de résultats d'études sur ces questions, notamment celle des alliances, le 5 octobre au niveau national et le 20 octobre.

Nous devons également continuer à travailler sur l'idée que la demande est en avance sur l'offre. Il ne faut pas généraliser sur ce point. Nous n'avons qu'une visibilité limitée sur les consommateurs. C'est important pour éviter des désillusions.

Les élus ont un rôle clé à jouer dans le développement des circuits courts. Ils doivent être inclus dans les réseaux. Il faut construire des formes démocratiques de gouvernance alimentaire locale. Dans ce domaine également, le Réseau Rural présentera les résultats de ces études le 18 novembre prochain.

Les circuits courts sont des vecteurs d'innovation qui valorisent les structures existantes.

Conclusion

Jean-Louis JOSEPH Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Le développement des circuits courts dans les territoires s'appuie en effet sur des valeurs partagées par le réseau des Parcs naturels régionaux et le réseau des CIVAM. Les circuits courts, ou plus exactement les circuits de proximité, sont un levier de développement durable des territoires, qui va bien au-delà du seul acte économique rapprochant producteurs et consommateurs. Ils permettent de répondre aux enjeux territoriaux qui croisent économie, social et environnement.

De fait, sur les enjeux socio-économiques, il s'agit, pour les habitants du territoire, d'accéder à une alimentation de proximité à prix justes et équitables, pour eux-mêmes et pour tous les acteurs des filières locales. Les circuits de proximité permettent en outre de dynamiser et renouveler le tissu socio-économique des territoires. Créateurs de valeur ajoutée, ils sont un moyen de maintenir l'agriculture sur les territoires, et de préserver les paysages et l'identité de ces derniers. Cela est particulièrement vrai dans les PNR.

Sur les enjeux sociétaux, les circuits de proximité répondent aux nouvelles attentes de citoyens en matière de qualité des produits, de lien et de solidarité avec le producteur, voire la défense d'une agriculture alternative au modèle conventionnel.

Pour les producteurs, l'installation ou la diversification en circuits de proximité permettent une nouvelle reconnaissance sociale et professionnelle, le projet d'entreprise étant le plus souvent associé à un projet de vie.

Pour le territoire, les circuits de proximité créent une nouvelle solidarité entre acteurs grâce au travail ensemble, puisqu'ils associent acteurs des filières locales, collectivités et citoyens.

Sur les enjeux environnementaux, des études qualitatives montrent une certaine « écologisation » des pratiques en circuits de proximité. C'est plus vrai encore dans les PNR où les circuits de proximité sont inscrits dans les chartes comme un moyen de « développer et maintenir une agriculture créatrice de richesses économiques et sociales et écologiquement pionnière ».

Par exemple, les produits bénéficiant de la marque « Parc », que vous avez dégustés au déjeuner, s'appuient essentiellement sur des circuits de proximité et sont le résultat d'un engagement des producteurs en faveur du territoire, de la dimension humaine, mais également du respect de l'environnement.

Les circuits de proximité sont aussi liés à la préservation et à la valorisation de la biodiversité domestique. Les PNR travaillent en ce sens par le soutien à la création de filières territorialisées s'appuyant sur des races ou des variétés locales, adaptées au territoire.

Enfin, ce type de circuits doit engager de nouvelles relations villes/campagnes, permettant une nouvelle reconnaissance de la valeur agricole des terres et une action des villes en faveur de la préservation du foncier agricole.

Pourtant, aujourd'hui le développement des circuits de proximité est encore trop limité du fait de l'insuffisance d'une offre adaptée, quantitativement et qualitativement. L'installation ou la diversification de producteurs sont donc des facteurs clé du développement des circuits de proximité. La réussite de ces démarches est largement favorisée par l'existence de stratégies territoriales cohérentes impliquant de façon coordonnée l'ensemble des acteurs.

Le projet d'installation ou de diversification sera réussi s'il existe, sur le territoire, des débouchés et des outils adaptés. A ce titre, il est fondamental de conserver les petits ateliers de transformations adaptés à une échelle locale (citons les abattoirs de proximité qui ne cessent de fermer), et de développer les ateliers collectifs.

Concernant le foncier il a été rappelé aujourd'hui qu'une installation en circuits de proximité se contentait de petites surfaces. Or, ces petites surfaces sont très difficiles à obtenir dans un contexte de course à l'agrandissement, même si les choses évoluent. L'implication des collectivités dans le financement du stockage de terres et la protection des zones agricoles sont autant de pistes à développer, et sur lesquelles les PNR s'engagent de plus en plus.

La réussite des installations en circuit de proximité passe également par l'accompagnement adapté des porteurs de projets et la mise en réseau des acteurs, comme on a pu le voir aujourd'hui. C'est d'ailleurs un axe mené sur les territoires des PNR.

Parmi les outils à privilégier, les couveuses d'activité mériteraient d'être largement développées dans les

territoires, en particulier dans les PNR.

Enfin, le développement harmonieux de l'offre et de la demande ne pourra se faire qu'à condition que celles-ci soient mises en relation sur les territoires. Cela implique évidemment d'informer producteurs et consommateurs, et de les associer de manière étroite à la réflexion avec les autres acteurs du territoire. Les Parcs, de par leur mission d'éducation et d'information, s'engagent très fortement sur cet axe.

Vous l'avez vu, l'engagement des acteurs des territoires en faveur des « Systèmes Alimentaires Territorialisés », pour reprendre le terme défini par la FRCIVAM Bretagne, fait émerger chaque jour des dispositifs innovants. Il reste encore à en inventer et à en expérimenter de nouveaux, avec le soutien des politiques publiques qui ont exprimé leur engagement en faveur des circuits de proximité. Les territoires de projets tels que les PNR, terres d'innovation et d'expérimentation, sont des espaces pertinents pour tester des dispositifs cohérents de développement des circuits de proximité, adaptés au territoire. Il n'existe pas de solutions universelles d'appui au développement des circuits de proximité. Celles-ci doivent être déclinées en fonction des contextes locaux. Il s'agit donc de raisonner à l'échelle territoriale, tout en conservant et développant les liens interterritoriaux pour permettre la capitalisation et le transfert des bonnes pratiques.

Le réseau des PNR s'engage très fortement sur ce chantier, en partenariat avec la recherche et les acteurs nationaux et locaux. Cet engagement est bien amorcé sur le terrain, mais également au niveau national, comme en témoigne l'implication des parcs dans le Réseau Rural français ou encore dans le projet Casdar, piloté par la Fédération des Parcs et impliquant 27 partenaires, dont, entre autres, 8 Parcs et des membres du réseau CIVAM. Il ne demande qu'à être poursuivi.

Eric GIRY Chef du service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable, DGPAAT-MAAP

Le concept de circuits courts est récent, mais cela n'a en fait rien de nouveau. Les agriculteurs ont pendant longtemps travaillé selon ce mode. Cependant les circuits courts permettent aujourd'hui d'adresser des enjeux sociétaux nouveaux. C'est dans ce sens que le Ministère a souhaité lancer un plan de relance et de développement des circuits courts, autour de quatre axes :

- amélioration de la connaissance sur les circuits courts ;
- adaptation de la formation ;
- installation des agriculteurs ;
- organisation des circuits courts.

De notre point de vue, le circuit court renvoie à la vente directe ou semi-directe, avec au plus un intermédiaire. Il ne s'agit donc pas nécessairement de commerce de proximité.

Les circuits courts ont un rôle à jouer dans le renforcement des liens avec les territoires. Dans le cadre du plan que nous avons développé, nous avons engagé un travail de recensement des formations liées aux circuits courts. Un représentant des circuits courts participe désormais à la commission de référencement des formations. Suite à la réforme du parcours de l'installation des formations spécifiques en circuits courts sont maintenant disponibles aux porteurs de projets.

De nombreuses informations d'ordre sanitaire ou relatives à la sécurité alimentaire ont également été mises à disposition. Un site Internet d'information des exploitants en circuits courts a été développé par le Ministère.

En matière d'accès au foncier, il faut distinguer la question des jeunes qui cherchent à s'installer, et celle de l'arbitrage entre grandes et petites surfaces.

Il convient de rappeler que l'agroalimentaire est le plus important secteur industriel français. Les circuits courts sont très intéressants. Ils peuvent apporter de la valeur ajoutée et répondre à des attentes, mais il ne faut donc pas opposer les modèles.

Nous avons mis en place l'Observatoire de consommation des terres agricoles. Des plans régionaux d'agriculture durable seront développés. Cependant, au final, ce sont les collectivités qui auront le dernier mot. Elles doivent donc prendre conscience de l'importance de cet enjeu. Le plan que nous avons mis en place est appelé à évoluer.

L'enjeu est effectivement de mettre en place une gouvernance alimentaire au niveau régional et local. Vous trouverez toujours une grande écoute auprès des collaborateurs du Ministère qui suivent ces questions.

Liens sites internet


Réseau rural Français : <http://www.reseaurural.fr/>

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/>

Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne : <http://www.civam-bretagne.org/>

Vous y trouverez notamment :

- diaporama des intervenants
- un film sur le séminaire (site réseau rural)
- des fiches d'expériences qui recensent les initiatives à l'échelle nationale
- les actes du séminaire



Le séminaire « Les formes d'appui à l'installation des producteurs en circuits courts dans les régions » co organisé par la FRCIVAM Bretagne et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, s'est tenu à Paris, au Ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'Alimentation le mercredi 15 septembre 2010 avec 120 participants.

Cette action de diffusion s'inscrit dans le cadre du Réseau Rural Français.

Contacts :

FR CIVAM Bretagne

17 rue du bas village CS 37725 35 5577 CESSON SEVIGNE

02 99 77 39 33

contact@civam-bretagne.org

pascal.aubree@civam-bretagne.org

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

9 rue Christiani

75 018 PARIS


01 44 90 86 20

fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche